

LE JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LEMBRENTS PAILLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(33^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du mardi 23 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4199).
2. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4199).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Jeunesse et sports (suite) (p. 4199)

- MM. Edouard Landrain, le président,
Jacques Blanc,
Alain Néri,
François Asensi, Robert Pandraud,
Guy Drut,
Michel Carletet.
- MM. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports ; le président.

Rappels au règlement (p. 4214)

MM. Jacques Blanc, le président, Christian Bergelin.

Suspension et reprise de la séance (p. 4214)

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :
MM. Jean-Paul Fuchs, Hubert Falco, Charles Ehrmann,
Alain Moyné-Bressand, Marcel Dehoux, Jean Laurain,
Didier Migaud, Lucien Guichon, Jean-Claude Mignon,
Jean-Pierre Luppi, Henri Bayard, Francisque Perrut,
Thierry Mandon, Julien Dray, Mme Martine David,
M. Jean-Pierre Sœur.

État B

Titres III et IV (p. 4223)

État C

Titres V et VI (p. 4223)

M. le secrétaire d'Etat.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Education nationale, Jeunesse et sports ».

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 4223).
4. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 4223).
5. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 4223).
6. **Dépôt d'un rapport sur la gestion du Fonds national pour le développement du sport** (p. 4223).
7. **Ordre du jour** (p. 4223).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 6 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 :

Education nationale : jeunesse et sports (suite).

Mercredi 24 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Premier ministre : environnement ;

Premier ministre : services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, fonction publique, Journaux officiels.

Jeudi 25 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Culture ;

Communication.

Vendredi 26 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Industrie et aménagement du territoire : commerce et artisanat ;

Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 29 octobre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Équipement et transports : mer ;

Coopération et développement ;

Ancien combattants et victimes de guerre.

Mardi 30 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Agriculture et forêt, B.A.P.S.A.

Mercredi 31 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et éventuellement vingt et une heures trente :

Recherche et technologie ;

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi sur la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux.

Lundi 5 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 :

Départements et territoires d'outre-mer ;

Postes, télécommunications et espace.

Mardi 6 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Industrie ;

Aménagement du territoire.

2

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

JEUNESSE ET SPORTS (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

La parole est à M. Edouard Landrain, premier orateur inscrit, qui dispose de dix minutes.

M. Edouard Landrain. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, ça commence mal ! D'entrée, deux rapporteurs malheureux ; d'entrée, la tristesse et la désolation s'emparent de notre débat. Une vraie veillée funèbre. Seuls les membres de la famille sont autorisés à être présents.

C'est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, le mouvement sportif français est malheureux. Le mouvement sportif est amer. Votre budget en est la cause. En effet, personne ne comprend le manque d'intérêt que le Gouvernement porte à sa jeunesse et aux sports et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis persuadé que, manquant de moyens, vous ne pouvez être totalement et pleinement heureux.

J'ai relu, hier, l'intervention que j'avais faite l'année dernière sur le budget de 1990. J'aurais pu la reprendre sans en changer un mot, simplement en adaptant les chiffres aux propositions que vous nous faites cette année. Vous n'avez rien obtenu, bien au contraire !

Moins de 0,20 p. 100 du budget national pour la jeunesse et les sports : le C.N.S.O.F., par la bouche de son président, a dit que c'était une honte. C'est plus qu'une honte, c'est un scandale !

Un scandale, car il y a un déphasage total entre ce que le Gouvernement peut dire sur l'intérêt qu'il porte à sa jeunesse, à la santé, à la réussite de sa jeunesse et les fonds qu'il met à sa disposition.

J'avais, l'année dernière, un peu naïvement, proposé un doublement de ce budget sur trois ans. C'était parfaitement possible. C'est encore possible, parce qu'il s'agit d'un budget très faible par rapport au budget général et que son doublement de 0,20 à 0,40 p. 100 du budget de l'Etat ne mettrait guère en péril les grands équilibres. Non seulement je n'ai pas été suivi, mais le budget qui nous est soumis est en diminution par rapport à celui de l'année dernière, alors même que l'augmentation des prix pour 1991 est prévue entre 3,30 et 3,50 p. 100.

Loin de moi cependant, comme certains, mal intentionnés, tentent de le faire, l'idée d'opposer le budget de la culture à celui de la jeunesse et des sports. Ce sont, en effet, deux budgets qui procèdent d'un même phénomène culturel, mais pour lesquels il y a des traitements malheureusement quelque peu différents. Au moins peut-on se permettre de comparer leur évolution.

Voyez la progression des budgets, parallèlement, entre 1981 et 1991, c'est-à-dire sur dix ans. C'est édifiant !

En 1981, le budget de la culture, en francs courants, était de 3 077 millions de francs, celui de la jeunesse et des sports de 1 558 millions de francs. Le budget de la culture représentait 0,49 p. 100 du budget général, celui de la jeunesse et des sports 0,25 p. 100.

Dix ans plus tard, presque jour pour jour, le budget de la culture, et il faut s'en féliciter, est passé à 12 078 millions de francs ; il a été multiplié par 3,17. Celui de la jeunesse et des sports est passé à 2 537 millions de francs, soit une multiplication par 1,58 seulement. L'un est passé à 0,94 p. 100 du budget général de l'Etat, l'autre, pour la première fois, est en dessous de 0,20 p. 100.

Encore plus éloquent, le ratio de comparaison entre ces deux budgets, qui était en 1981 de un pour deux, est passé maintenant à un pour cinq. C'est dire que - rêve insensé - même si aujourd'hui on arrivait à décider le doublement du budget de la jeunesse et des sports, on ne retrouverait pas le ratio de 1980 !

Rappelons au passage qu'en Italie le budget des sports est deux fois et demie celui de la France, et trois fois et demie en Allemagne.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous pourrez nous expliquer pourquoi on vous a ainsi abandonné.

Certes, il faut le reconnaître, il y a eu cette année un certain nombre d'avancées dans le domaine associatif, et l'on ne peut que s'en féliciter - Jean-Paul Fuchs en parlera tout à l'heure. Mais c'est le domaine sportif qui semble avoir été le parent pauvre de ce budget. Peut-être est-ce dû à la mauvaise image que le sport a pu donner à travers quelques grandes disciplines. Il faudrait faire toute la lumière sur les affaires, écarter les voyous, moraliser le milieu, même si pour certains la note doit être dure. Mais nous attendons encore votre action et vos propositions ; vous avez été bien discret jusqu' alors.

Je voudrais maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, présenter quelques remarques et faire quelques propositions. Elles seront de trois sortes.

Mes premières remarques porteront sur le budget lui-même et les désengagements qu'il traduit, sur son taux en matière d'investissement, sur cette façon quelque peu insolite de se défausser sur les régions, les départements et les communes. Je sais qu'ici on nous parlera de dotation globale de ceci, de dotation globale de cela. N'empêche que la vérité est là : les communes, les départements et les régions, désormais, doivent subvenir aux besoins d'investissements sportifs. Il faut, en ce domaine, clarifier la règle du jeu. Elle ne l'est pas encore totalement.

En deuxième lieu, je souhaite vous interroger sur le F.N.D.S. et, avec d'autres, vous faire des propositions. J'y reviendrai.

En troisième lieu, je vous interrogerai sur l'intérêt que vous portez au bénévolat et à sa défense. Comment comptez-vous faire pour le protéger, comment pensez-vous obtenir des pouvoirs publics, du ministère des finances en particulier, une meilleure protection des clubs sportifs et de leurs bénévoles ?

Voyons le budget, d'abord. Pour un budget de l'éducation nationale que l'on dit prioritaire, on aurait pu penser que le sport serait une de ses préoccupations et bénéficierait des mêmes avantages. Or on se rend compte, alors que l'on augmente le nombre d'emplois dans l'éducation nationale, que le sport en perd quatre-vingt-neuf cette année.

M. le rapporteur a dit qu'il faudrait peut-être songer à détacher le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports du ministère de l'éducation nationale pour en faire un vrai ministère rattaché directement au Premier ministre. J'ai envie de vous dire : « Chiche, monsieur le secrétaire d'Etat ! Chiche, messieurs de la majorité, refusez ce budget et, ensemble, exigeons que le sport ait un ministère à part entière ! »

Rappelons également la diminution de l'article relatif aux grandes manifestations : alors que nous allons entrer dans une période pré-olympique, il est ramené à 5,5 millions de francs, chiffre ridicule quand on sait les sommes et les espoirs engagés. Déjà les départements, les régions et les communes sont sollicités par les sélectionnables olympiques pour être aidés dans le cadre de leur préparation. Symboliquement, c'est un rejet de l'Etat, qui se révèle en la matière totalement insuffisant.

Certes, le mouvement sportif bénéficie de crédits extra-budgétaires et, chaque année, on nous fait miroiter les recettes du Loto sportif. La morale, cependant, incite à rappeler qu'à l'origine, en 1979, ces crédits devaient compléter le budget de l'Etat. Il devait y avoir addition de crédits. Votre collègue, M. Soisson, pourrait vous le confirmer.

Cette année, nous savons que les crédits, prévus à hauteur de 830 millions de francs, sont surévalués d'au moins 175 millions de francs. Nous connaissons les recettes actuelles du Loto et nous savons que l'image même de ce jeu est catastrophique et ne s'améliorera pas, car des jeux plus simples ont été mis en place qui ont l'heur de plaire aux Français. Pour la troisième année consécutive, apparaît un décalage entre les prévisions de recettes et le produit réellement encaissé par le F.N.D.S. Le problème n'est plus conjoncturel, il est devenu structurel.

Remarquons également au passage une certaine discordance entre le discours du Gouvernement sur la santé morale des Français et le fait d'appuyer une partie des crédits du sport sur des recettes provenant des jeux du hasard. Pour beaucoup de sportifs français, c'est pour le moins troublant !

On sait, par ailleurs, que les années qui viennent vont être encore plus difficiles, puisque la loi Evin, portant interdiction de publicité pour l'alcool et surtout le tabac, va diminuer encore les sources de financement du milieu sportif.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est beaucoup trop en même temps. Budget insuffisant, recettes extra-budgétaires insuffisantes, recettes publicitaires qui vont devenir insuffisantes, où va-t-on ? Que va devenir le monde sportif ? Les fédérations deviennent ingérables. Certaines sont pratiquement en cessation de paiement. Les charges qu'elles supportent s'accroissent. Les clubs, les dirigeants s'essouffent, baissent les bras. Où va-t-on ?

Rappelez-vous : il y a quelques mois encore, les services fiscaux taxaient à la T.V.A. au taux fort jusqu'aux subventions données par les collectivités locales ! J'ai eu l'occasion d'intervenir à ce sujet. Vous le savez, nous avons obtenu satisfaction. Mais j'apprends dans le même temps que l'administration fiscale procède actuellement à des contrôles de plus en plus percutants et tatillons à propos de la T.V.A. perçue à l'occasion de l'exploitation de buvettes, la vente de confiseries et la location de panneaux publicitaires sur les stades.

C'est vrai, là aussi, que l'on peut discuter sur la philosophie même de la vente de boissons alcoolisées dans une enceinte sportive. Mais il faut bien trouver de l'argent. On ne peut pas tout supprimer, il faut bien vivre !

Permettez-moi de citer un article d'un journal du centre de la France : « On voudrait la peau des petits clubs qu'on ne s'y prendrait pas autrement et si, aujourd'hui, c'est eux qu'on vise, il est clair que demain c'est toutes les associations qui feront les frais du zèle de certains employés de l'administration fiscale. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faudrait, à défaut d'argent - puisque vous ne pouvez pas en avoir - que vous obteniez au moins de la part de votre collègue des finances une meilleure considération du mouvement sportif au plan des charges obligatoires.

M. le président. Monsieur Landrain, votre temps de parole est écoulé.

M. Edouard Landrain. Je terminerai, monsieur le président, avec votre permission.

Vous avez par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat - et je vous en ai complimenté en d'autres lieux - mis en place l'opération « profession sport ». Cela peut marcher, mais c'est totalement insuffisant. Un système beaucoup plus simple pourrait être mis en œuvre. Vous le connaissez. Il vous faut mettre en place, avec votre collègue ministre des finances, un « ticket forfait » comprenant l'ensemble des charges : assurances, T.V.A., U.R.S.S.A.F., bref un système simple applicable à tous ceux qui consentent à aider sans en faire leur profession. Les clubs n'ont pas envie de tricher, vous le savez, mais ils sont souvent conduits à le faire parce que le système est trop compliqué et qu'ils n'ont pas les moyens de payer les charges que l'on exige d'eux.

Ce sont des petites choses comme celles-là, monsieur le secrétaire d'Etat, qui vous permettraient de vous attirer le respect du monde sportif bénévole.

Il faudrait également qu'un système d'exonération soit institué d'une manière plus large pour toutes les recettes de peu d'importance qui sont réalisées, souvent au prix de grands efforts, par les associations, qu'il s'agisse de buvettes, de ventes de sandwiches, de concours de belote, de tournois, de bals, de ventes de fanions, etc.

A la vérité, il faudrait envisager une réforme de l'ensemble des dispositions juridiques et fiscales applicables au monde sportif. La loi de 1901, par de nombreux côtés, est obsolète. La loi Avicé de 1984 est confuse et n'est pas appliquée. N'est-il pas temps d'offrir au monde sportif une bonne loi qui lui conviendrait, une bonne loi protégeant mieux les bénévoles, assortie de textes fiscaux acceptables ? L'évolution rapide du sport nécessite une refonte et une simplification de tout son système juridique et fiscal.

M. René Couaneu. Tout à fait ! Très bien !

M. Edouard Landrain. Il y a beaucoup à faire, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Monsieur Landrain, votre temps de parole est épuisé.

M. Edouard Landrain. Je termine, monsieur le président.

Ensemble, avec les sportifs eux-mêmes, créons la commission indispensable qui nous permettra de résoudre ces problèmes. Travaillons pour tenter de mettre en place des solutions.

Dans l'état actuel des choses, il paraît impossible de voter votre budget : ce serait un désaveu du monde sportif que de lui apporter nos voix. Je le regrette, parce que je connais votre compétence et je sais que votre désir de réaliser de bonnes choses pour le sport n'est pas totalement satisfait.

Il est d'autant plus injuste que vous n'avez pas les moyens de le faire que les industries d'articles de sport participent à alimenter un marché dont le volume, pris au sens large, avoisine en France 23 milliards de francs par an. Un juste retour de quelques pour cent seulement de la T.V.A. appliquée à l'économie du sport suffirait largement.

M. le président. Monsieur Landrain, je vous demande de conclure immédiatement !

M. Edouard Landrain. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Cela fait trois fois que vous me le dites !

M. Edouard Landrain. C'est un sujet important, monsieur le président !

M. le président. Concluez, ou je vous coupe le micro !

M. Edouard Landrain. Coupez-le si vous le voulez. Le monde sportif vous jugera ! Si c'est comme cela que vous concevez la démocratie, bravo ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Ce n'est pas la question. Veuillez conclure.

M. Edouard Landrain. Je termine, monsieur le président.

Avec le monde sportif, il faut que nous puissions obtenir un prélèvement de 5 p. 100 sur l'ensemble des jeux de France-Loto. Nous pourrions également exiger que vous obteniez le versement de 0,3 p. 100 sur les jeux du P.M.U., ce qui vous rapporterait 80 millions de francs. Ce sont des choses simples. Il suffit d'appliquer les textes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je conclurai en regrettant que le Gouvernement n'ait pas compris que, à travers le sport, c'est notre jeunesse et l'avenir de notre pays qui sont en jeu. Pour toutes ces raisons, pour toute cette jeunesse qui était là tout à l'heure...

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Vous l'avez lassée. Elle est partie !

M. Edouard Landrain. ...votre budget apparaît comme une véritable provocation.

Méfiez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Actuellement, le monde sportif gronde et il ne serait pas étonnant que, demain, nous assistions à une grève des stades.

M. le président. Monsieur Landrain...

M. Edouard Landrain. Je ne veux pas imaginer que pendant un week-end, peut-être deux, ou trois, voire davantage, l'ensemble des terrains de sport de France puissent être aban-

donnés, désertés, qu'aucun club ne se déplace, qu'aucune salle de sports ne soit éclairée, qu'aucun terrain de sport ne soit fréquenté. C'est pourtant la réaction qui se dessine actuellement. Et ne parle-t-on pas d'un « parti des sportifs » ?

M. le président. Terminez immédiatement, monsieur Landrain.

M. Edouard Landrain. Je termine, vous le voyez, monsieur le président.

Peut-on encore espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous soyez mieux entendu cette année que l'année dernière par votre collègue du budget ? Je n'y crois guère. Espérons que notre débat et la pression...

M. le président. Monsieur Landrain !

M. Edouard Landrain. Il ne me reste que quelques lignes, monsieur le président !

M. le président. Puisqu'il en est ainsi, votre collègue Fuchs ne posera pas sa question !

M. Edouard Landrain. Espérons, monsieur le secrétaire d'Etat, que notre débat et la pression du monde sportif contribueront à obtenir des améliorations de dernière minute, arrachées au finish, si j'ose dire, sur le fil.

Espérons que le ministre des finances saura entendre le cri de désespoir du monde sportif et aura à cœur d'apporter les modifications souhaitées à sa fiscalité. C'est le seul vœu que je formule, monsieur le secrétaire d'Etat, afin de voir enfin, sinon l'année prochaine, du moins dans les années qui vont venir, un ministre des sports heureux au milieu de sportifs heureux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je vous prie de m'excuser, monsieur le président.

M. le président. Je vous en prie.

Mes chers collègues, je ne trouve ni convenable ni tout à fait démocratique, contrairement à ce qu'a dit M. Landrain, que vous puissiez ainsi vous jouer du temps.

Les choses sont très simples. Chaque groupe dispose d'un temps de parole qu'il s'est lui-même fixé. Tout dépassement sera maintenant traité de la manière suivante : le temps supplémentaire sera décompté du temps alloué aux questions et je réduirai d'autant la durée des questions de chaque groupe.

M. Robert Pandraud. Vous nous empêchez de parler ! C'est scandaleux !

M. Guy Drut. C'est de l'autoritarisme !

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le secrétaire d'Etat, quel gâchis ! Toutes les conditions étaient réunies pour que le sport en France prenne un élan tout à fait exceptionnel : l'organisation des jeux Olympiques en Savoie, la première édition des jeux Méditerranéens en France, les brillants résultats de nos champions à Split, une famille olympique soudée et organisée, l'engagement considérable des collectivités territoriales, l'adhésion massive des partenaires économiques et financiers, l'intérêt grandissant des chaînes de télévision autour des événements sportifs, un marché croissant d'annonceurs publicitaires sur ces mêmes chaînes et, enfin, à la tête du sport français, un ministre considéré comme le meilleur sprinteur et relayeur français de tous les temps.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est un fait !

M. Jacques Blanc. Or, aujourd'hui, c'est un budget de misère que vous nous présentez, et nous nous demandons comment le sport français peut sortir de cette spirale misérabiliste. Il n'y a pas de relais entre tous ces partenaires et l'Etat français, et j'ai l'impression, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'aujourd'hui vous avez du mal à courir dans le même couloir que celui du sport français. Puissiez-vous sortir de celui qui vous mène de la cour élyséenne - qui, certes, vous promène parfois jusqu'à Marvejols, mais vous néglige - à celle de Matignon, qui ne vous entend pas. Vous n'avez qu'une seule sortie glorieuse en fonction de ce que vous êtes : c'est la démission.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien que ça !

M. Alain Nérl. Alors, il y en a des ministres qui auraient dû démissionner !

M. Jacques Blanc. Vous devez démissionner pour marquer votre refus d'avaliser un budget inacceptable, qui, d'ailleurs, sera rejeté par le groupe U.D.F., au nom duquel j'ai l'honneur de parler, mais aussi par la plupart des membres du groupe d'études sur le sport.

La part du budget de la jeunesse et des sports par rapport au budget général - cela a été dit - n'a cessé de baisser depuis 1976.

M. Jean Beaufile. Toujours mesuré !

M. Jacques Blanc. Je ne revierdrai pas sur les chiffres. Les rapporteurs les ont rappelés tout à l'heure. Je rappellerai simplement un point précis : alors que le Président de la République, qui ne vous entend pas, avait promis 1 p. 100 du budget, nous sommes maintenant à moins de 0,2 p. 100. Le lot sportif devait nourrir des crédits extrabudgétaires nécessaires et évalués à un milliard de francs en 1985. Nous savons ce que cela est devenu.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Cela, c'est M. Bergelin !

M. Jacques Blanc. Vous nous dites que des crédits auraient été débloqués pour essayer de compenser le manque à gagner. Seront-ils consolidés ? De toute manière, c'est une situation inacceptable.

Les crédits d'équipement sont en baisse vertigineuse : près de 65 p. 100 en deux ans. Je dis bien en deux ans. Au niveau du chapitre 66-50, les autorisations de programme étaient de 82 millions en 1989 ; elles ne seront plus que de 50 millions en 1991. Au chapitre VIII du F.N.D.S., les autorisations passent de 123 millions en 1989 à 25,1 millions en 1991, où vous arrivez à peine à honorer les promesses de 1989 et 1990. Au total, les équipements chutent de 64,5 p. 100 en deux ans.

Je ne prendrai qu'un exemple, monsieur le secrétaire d'Etat, caricatural, mais évident : les C.R.E.P.S. Vous envisagez de les transformer en centres permanents de haut niveau régional. N'est-ce pas beau ? Eh bien, les crédits en équipements tombent en un an de 44 millions à 2 millions de francs. J'allais presque dire : qui dit mieux ?

Ce débat budgétaire n'échappe donc pas à une des règles qui semble s'être attachée au sport depuis quelques années : celle du poids des mots et des formules, mais aussi du choc des chiffres.

C'est peut-être spectaculaire pour les premiers, mais c'est alarmant pour les derniers. Tout a été dit et écrit sur ce « budget de la honte », tout et surtout la description de « l'abîme financier » vers lequel s'oriente directement le sport français.

Les chiffres, les millions en moins - malgré les besoins de développement en plus -, sont têtus et certainement plus coriaces que les joutes verbales désormais quasi chroniques et cycliques qui s'instaurent entre l'Etat et le mouvement sportif dès qu'il s'agit d'évoquer l'avenir du sport dans ce pays.

C'est un fait : il est clair que l'Etat s'est orienté dans la voie du désengagement. Les chiffres sont là pour le prouver.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Blanc !

M. Jacques Blanc. Les solutions qui pourraient pointer à l'issue de cet examen de passage parlementaire risquent fort de prendre l'allure d'éphémères ballons d'oxygène inaptes à produire des effets sur un problème dont le débat est peut-être ailleurs. Quel est cet « ailleurs » ?

C'est d'abord sur le terrain du développement économique et des enjeux politiques internationaux.

C'est ensuite dans la voie nouvelle d'une organisation et d'une gestion du sport à l'échelon des institutions.

Sur la première piste, j'ai une crainte ce soir : elle concerne l'immense décalage qui s'instaure entre la dimension que prend le sport sur la scène internationale et le traitement budgétaire qu'on lui inflige dans ce projet de loi de finances.

M. le président. Monsieur Blanc, veuillez conclure.

M. Jacques Blanc. Ne sommes-nous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, en retard d'une olympiade, à la traîne d'un formidable essor suscité par les grands événements sportifs créateurs de richesse et de développement ? La préparation

des Jeux d'hiver en Savoie, c'est l'équipement d'une région, l'engagement de grands partenaires économiques, la mondialisation de l'image et de notre savoir-faire.

A l'échelle de la région Languedoc-Roussillon, la préparation des douzièmes jeux Méditerranéens représente un milliard de francs investis dans les équipements sportifs par les collectivités locales et 15 000 jeunes et moins jeunes déjà mobilisés. C'est l'occasion d'une ouverture de la France et de l'Europe du sud en direction des pays du bassin méditerranéen, un vrai renouvellement du dialogue Nord-Sud.

M. le président. Concluez, monsieur Blanc !

M. Jacques Blanc. Nous sommes loin d'une conception traditionnelle du sport. Nous devons faire en sorte que le sport délivre désormais le message de la vitalité d'un pays, de la modernité de sa technologie, et renouvelle enfin les occasions de renforcer le dialogue politique sur la scène internationale.

Il y a là un vrai rôle de l'Etat. Il me paraît essentiel qu'il se décide à le jouer.

M. le président. Monsieur Blanc !

M. Jacques Blanc. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Mais c'est trop tard, déjà !

M. Jacques Blanc. Je termine.

Le second effort que l'on attend de l'Etat, c'est d'analyser la nouvelle donne institutionnelle. Cela concerne les collectivités territoriales, et d'abord les régions. Ma région donne l'exemple, avec un budget annuel de 100 millions de francs. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Béche. Il l'a dit ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Willy Diméglio. Et bien dit !

M. Jacques Blanc. Cela concerne aussi les départements et les communes. Oui ! messieurs, il y a aujourd'hui de nouvelles données. Il n'y a pas de règles. Il n'y a pas de transferts de ressources. Et l'Etat reste passif, incapable de poser le problème dans toute sa clarté et de proposer de véritables contrats, aux régions par exemple. Apportez une enveloppe supplémentaire substantielle, négociez avec les régions, et vous verrez comment il peut y avoir un nouvel élan.

Le président Paillou disait qu'il y avait une nouvelle voie à inventer. Je crois que c'est une voie de décentralisation. Vous ne l'explorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous le regrettons car nous sommes convaincus que, dans ce pays où nous devons intégrer la modification apportée dans l'ensemble des processus à partir de la décentralisation, il y avait une place fantastique pour associer tout le monde dans un élan nouveau, pour faire de ce pays un pays vraiment sportif. C'est essentiel pour nos jeunes. C'est essentiel pour l'image de ce pays. C'est essentiel pour le développement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis convaincu que vous aviez cette volonté. Vous devez être particulièrement déçu. Alors, aujourd'hui, dites-nous clairement quelle est la règle du jeu que vous voulez mettre en œuvre ! C'est pour nous un objectif de débloquer la situation. Au nom du groupe d'études sur le sport, nous organiserons au printemps un grand colloque sur le financement des clubs sportifs amateurs et professionnels pour essayer d'ouvrir les voies d'une nouvelle approche pour le sport.

Vous ne l'avez pas fait. Le groupe U.D.F. ne pourra pas voter ce budget de misère, ce budget de la honte. Et, ce faisant, il a la prétention de vous aider, monsieur le secrétaire d'Etat, pour qu'enfin vous soyez écouté dans le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Monsieur Blanc, vous avez doublé votre temps de parole.

M. Jacques Blanc. Je ne l'ai pas doublé !

M. le président. M. Landrain avait dépassé le sien de 60 p. 100.

Mes chers collègues, si nous continuons ainsi, nous ne terminerons pas ce soir l'examen des crédits du secrétariat d'Etat. En tout état de cause, je me propose de réduire en conséquence le temps de parole pour les questions de vos groupes.

M. Jacques Blanc. Tout le monde verra comment vous traitez le sport, monsieur le président.

M. Gérard Bapt, *rapporteur spécial.* Respectez l'arbitre, monsieur Blanc !

M. Guy Drut. Il est partial !

M. Jacques Blanc. Voilà comment on traite le sport aujourd'hui ! C'est significatif de l'attitude socialiste sur le sport.

M. Guy Bêche. Arrêtez votre cinéma !

M. Willy Diméglio. Il faut donner du temps au temps, a dit le Président de la République !

M. le président. La parole est à M. Alain Nérl.

M. Hubert Falco. On va chronométrer !

M. Alain Nérl. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, le budget du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports proposé au titre de la loi de finances pour 1991 s'élève à 2 536 millions de francs, soit une progression de 2,74 p. 100 en francs courants, si l'on prend en compte les amendements du groupe socialiste qui avaient permis en 1990 d'abonder le projet de budget de 110 millions de francs.

M. Didier Migaud. Oui !

M. Alain Nérl. Mais il est vrai que, si l'on compare le projet de budget pour 1990 et le projet de budget pour 1991, l'augmentation est de 7,7 p. 100.

En un mot, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget reste pratiquement au même niveau que l'an dernier, soit environ 0,2 p. 100 du budget de la nation - 0,198 p. 100 pour être précis.

M. Robert Pandraud. C'est trop peu !

M. Alain Nérl. Aussi suis-je amené à constater avec tristesse que nous restons très en deçà de la barre de 1 p. 100 que nous souhaitons tous voir atteinte rapidement par votre-budget. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Permettez-moi de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce budget ne donne pas satisfaction aux députés du groupe socialiste. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Malgré vos efforts et votre démarche pour développer le sport, l'éducation populaire et les actions en direction de la jeunesse, votre budget reste le parent pauvre du budget de l'Etat.

M. Rudy Salles. Il faut donc voter contre !

M. Alain Nérl. Je suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne vous donne pas entièrement satisfaction à vous-même.

Le budget de la jeunesse et des sports doit être l'occasion d'affirmer avec force le rôle de l'éducation populaire, dans le droit fil des propositions faites il y a plus de cinquante ans par Jean Zay, c'est-à-dire en affirmant la valeur éducative du sport et de l'éducation populaire.

D'autre part, monsieur le secrétaire d'Etat, l'Etat doit jouer un rôle de régulateur pour permettre l'existence des disciplines sportives les moins médiatiques et pour éviter l'emprise du secteur privé sur les disciplines qui le sont le plus. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Là, vous applaudissez moins, messieurs de l'opposition !

M. Willy Diméglio. 0,19 p. 100, on n'a pas besoin d'applaudir !

M. Alain Nérl. Certains semblent vouloir opposer, ou tout au moins comparer, les budgets de la culture et de la jeunesse et des sports. Je ne les suivrai pas sur ce terrain. En effet, je me réjouis de la progression importante des crédits accordés à la promotion de la culture dans notre pays et je souhaite que le budget de la jeunesse et des sports suive rapidement le même chemin ascendant. Je souhaiterais même que nous puissions arriver à faire comprendre que le sport fait partie intégrante de la culture de notre société...

M. René Couenu. C'est mal parti !

M. Alain Nérl. ... que le sport est un moyen d'accès à la culture, que le sport est un moyen essentiel du développement et de l'épanouissement de la personnalité, que le sport est un moyen universel de communication et de compréhension, donc d'intégration.

M. Rudy Salles. Excusez du peu !

M. Alain Nérl. En un mot, il faut donner élan et force à ce message : sport et culture ne font qu'un.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, mobilisons nos énergies pour traduire ce message dans les faits, en particulier au niveau des moyens budgétaires.

M. Jean Beaufila. Très bien !

M. Alain Nérl. L'essentiel de l'effort du budget 1991 est consacré à traduire quatre grandes priorités : la mise en œuvre du plan Durafour de rénovation de la grille des rémunérations de la fonction publique, à laquelle vous consacrez plus de 5,3 millions de francs ; la poursuite du plan de revalorisation de la carrière des enseignants et des personnels pédagogiques, en augmentation de 8,3 millions de francs ; la modernisation des services, en augmentation de 2 millions de francs ; le renforcement de la politique d'intervention, avec un crédit de 1,5 million consacré aux actions de formation. Cela se traduit, lorsqu'on examine attentivement le projet de budget, par une augmentation de 3,03 p. 100 en francs courants des crédits de fonctionnement au titre III.

Pour ce qui concerne le titre IV, vos crédits d'intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, progressent de 6 p. 100 en 1991. Ce n'est pas négligeable. Ainsi, vous dégager quatre objectifs prioritaires d'actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire : 14 millions de francs de mesures nouvelles pour le développement des échanges internationaux des jeunes, en particulier en renforçant la coopération européenne et en intensifiant les échanges avec les pays de l'Europe centrale ; 14,4 millions de francs de mesures nouvelles pour l'aide aux vacances des jeunes les plus défavorisés ; 19 millions de francs de mesures nouvelles pour réduire les inégalités, développer l'information à destination des jeunes les plus défavorisés, en particulier pour prévenir la toxicomanie et le sida, et 40 millions de francs pour l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, avec un succès grandissant, un succès reconnu par les associations, pour le plus grand profit de nos jeunes.

C'est là aussi, à mon avis, la mise en œuvre de la base de travail indispensable pour faire de la France cette grande nation sportive que nous appelons, les uns et les autres, de nos vœux et pour laquelle nous travaillons. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Vous dégager aussi trois lignes de force de la politique du sport et des activités physiques : 40 millions de francs pour dynamiser le sport de haut niveau et développer l'insertion sociale des sportifs. Nous devons nous préoccuper du devenir des sportifs, car, après les avoir admirés sur les stades, nous devons les aider à se réinsérer dans la vie sociale...

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. Alain Nérl. ... pour éviter de les retrouver, au cours de circonstances difficiles, devant les tribunaux ou ailleurs.

Vous dégager aussi 5 millions de francs pour la préparation des jeux Olympiques et des grandes manifestations sportives, et enfin 30 millions de francs en vue de développer les pratiques sportives pour toutes les catégories sociales.

En outre, monsieur le secrétaire d'Etat, le 28 juin 1989, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le projet de loi, auquel votre nom restera attaché, relatif à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants dans les manifestations sportives.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. Alain Nérl. Depuis le printemps, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez bien travaillé, puisque vous avez mis en place la commission nationale de lutte contre le dopage. C'est très bien. Cependant, il reste à paraître plusieurs décrets concernant ce texte. Pouvez-vous nous préciser le calendrier de leur parution et quels moyens budgétaires vous affecterez à ce secteur d'une importance primordiale ? Vous

mettez ainsi fin à une situation parfois ambiguë et discriminatoire selon les disciplines sportives, donnant ainsi un sentiment d'inégalité de traitement entre les sportifs.

Pour ce qui concerne le titre V, les dépenses d'investissement engagées par l'Etat en crédits de paiement restent au niveau de 1990, soit 69,75 millions de francs, ce qui nous paraît insuffisant même si vous augmentez notablement les autorisations de programme, qui progressent de 18,6 p. 100, passant de 59 millions à 70,5 millions.

L'examen des ressources extrabudgétaires, à savoir le F.N.D.S. et le F.N.D.V.A. n'est pas très rassurant. En effet, le fonds national pour le développement de la vie associative, en hausse de un million de francs, passe de 22 millions à 23 millions de francs, soit 4,5 p. 100 de plus. Cette augmentation, sans être négligeable, nous paraît cependant un peu faible, ce qui nuira à n'en pas douter au développement des actions de formation des bénévoles dont les associations ont un besoin réel et même considérable.

Pour ce qui est du F.N.D.S., la situation est franchement inquiétante : mais reconnaissez, mes chers collègues, que ce n'est pas une nouveauté !

M. Michel Lambert. Exactement !

M. Robert Pandraud. Mais ce n'est pas non plus une consolation !

M. Alain Néri. Chacun devrait faire preuve d'un peu d'humilité dans ce domaine. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Béche. Et ce n'est pas M. Bergelin qui pourra dire le contraire !

M. Alain Néri. En effet, nous avons inscrit 900 millions de francs dans la loi de finances initiale. Certains étaient allés jusqu'à inscrire en leur temps un milliard, mais sans jamais l'atteindre. Au mois de janvier, vous avez engagé, monsieur le secrétaire d'Etat, 830 millions de francs. D'ici à la fin de l'année, raisonnablement, nous pouvons nous attendre à une rentrée de 660 millions de francs, soit une impasse d'environ 170 millions.

Cette situation, qui perdure d'année en année, ne peut plus se prolonger (*« Bravo ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) car, raisonnablement, on ne saurait bâtir des actions solides sur des recettes aléatoires.

(*« Bravo ! » sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Néri. Certes, M. le ministre délégué chargé du budget, Michel Charasse, a laissé entendre...

M. Guy Béche. Il a dit !

M. Dominique Gambier. Il a décidé !

M. Alain Néri. ...lors de la discussion de la première partie du budget, qu'il garantirait une recette à hauteur de 830 millions de francs...

M. Guy Béche. Voilà !

M. Alain Néri. ...c'est-à-dire à la hauteur des crédits que vous aviez engagés au mois de janvier, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Guy Béche. Engagement pris !

M. Dominique Gambier. Engagement ferme !

M. Alain Néri. C'est bien ! L'engagement pris est tenu.

M. Guy Béche. Charasse est homme de parole !

M. Alain Néri. Nous nous en réjouissons, mais il n'est jamais agréable d'attendre le dernier moment pour connaître les sommes dont le mouvement sportif pourra disposer.

Aussi nous associons-nous à l'amendement présenté par notre ami Gérard Bapt, tendant à instituer un prélèvement de 4 p. 100 sur l'ensemble des sommes engagées dans les jeux dont l'exploitation est assurée par France-Loto (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), ce qui aboutirait pratiquement à garantir les recettes du F.N.D.S. ...

M. Jean Tardito. Vous faites toujours payer les mêmes !

M. Alain Néri. ... et ce qui donnerait satisfaction, je crois, au mouvement sportif.

Restant dans le cadre du F.N.D.S., je vais vous poser, monsieur le secrétaire d'Etat, trois questions.

M. Willy Diméglio. On va jouer les jeunes au Loto ?

M. Alain Néri. Dans le F.N.D.S., quelle part est réservée aux grands événements sportifs ?

M. Jean-Claude Lefort. Aucune !

M. Alain Néri. Quelle part régionalisée est réservée, dans le F.N.D.S., à l'aide aux petits clubs ?

M. Jean-Claude Lefort. Aucune !

M. Alain Néri. Quelle part de crédits réservez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le F.N.D.S., au C.O.J.O. ?

M. Jean-Claude Lefort. Aucune !

M. Alain Néri. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget ne peut pas nous donner satisfaction.

Vous avez consenti des efforts louables et méritoires pour améliorer une situation difficile, je tiens à le souligner publiquement, et je vous en félicite.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. Alain Néri. Cependant, vos efforts et votre entraînement, votre préparation sérieuse et régulière durant toute l'année ne vous permettront pas de gagner seul la course et de remporter le titre.

M. Willy Diméglio. Et alors ?

M. Alain Néri. Votre effort a besoin d'être suivi et accompagné par l'ensemble du Gouvernement et de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Blanc. C'est ce que j'ai dit !

M. Alain Néri. Monsieur le secrétaire d'Etat, les députés socialistes sont décidés à vous aider à gagner. (*« Bravo ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Pour cela, ils font des propositions précises...

M. Willy Diméglio. Et honnêtes ?

M. Alain Néri. ... pour abonder à certains chapitres. Plus précisément, au chapitre 43-90, nous proposons d'accroître les crédits de 5 millions de francs pour renforcer le soutien aux associations.

Nous proposons également d'abonder les crédits de 5 millions de francs...

M. Willy Diméglio. Anciens ou nouveaux ?

M. Alain Néri. ... pour la création de postes Fongep supplémentaires qui répondraient aux volontés de développement de l'éducation populaire, base de l'élaboration d'une véritable citoyenneté active.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. Alain Néri. Il faut que les choses soient claires vis-à-vis de la représentation nationale, de l'opinion publique, du mouvement sportif et de l'éducation populaire. Je tiens donc à rappeler que vous avez rattrapé en deux ans les retards accumulés par votre prédécesseur au niveau des postes Fongep. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Dominique Gambier. Eh oui !

M. Robert Pandraud. Il faut oser dire cela !

M. Alain Néri. Vous avez créé, en 1989, 150 postes Fongep, 300 en 1990. Ce faisant, vous avez dépassé les prévisions puisqu'en deux ans, vous avez rétabli les postes que vous aviez prévus sur un plan de trois ans.

M. Guy Drut. Il fallait bien recaser les militants !

M. Alain Néri. Monsieur le secrétaire d'Etat, si nous réussissons, comme je l'espère, à abonder de 5 millions de francs le chapitre 43-90 au niveau des postes Fongep, en 1991, ce sont 100 postes Fongep de plus que nous créerons et que nous mettrons à la disposition des associations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Néri, il faut conclure.

M. Jacques Blanc. Oh non, laissez-le parler !

M. Robert Pandraud. De la mansuétude, monsieur le président !

M. Alain Néri. Au chapitre 43-91, nous proposons 25 millions de francs supplémentaires pour la préparation des sportifs de haut niveau en cette année préolympique ; 15 millions de francs pour le projet « Profession-Sport », qui permettrait d'apporter une réponse à la demande en cadres des petits clubs ; enfin, 5 millions de francs pour l'intégration des jeunes à travers le sport.

M. Dominique Gambler. Très bien !

M. Alain Néri. Au chapitre 56-50, nous vous proposons 10 millions de francs pour les travaux de rénovation de l'I.N.S.E.P. et 5 millions de francs au profit des C.R.E.P.S.

Au chapitre 66-50, nous proposons d'ajouter 15 millions de francs pour la rénovation des centres de vacances - cette mesure allant dans le sens de la réduction des inégalités.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste propose que votre budget soit abondé d'une somme de 85 millions de francs.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Sinon ?

M. Alain Néri. Pour le moment, le départ n'est pas donné et le budget de la jeunesse et des sports reste sur les starting-blocks.

Ensemble, par les propositions que je viens de formuler, ...

M. le président. Concluez, s'il vous plaît !

M. Alain Néri. ... au nom du groupe socialiste, je vous demande, mes chers collègues, d'aider ce budget à démarrer !

Le groupe socialiste ne peut, en l'état actuel de ce projet de budget, qu'être réservé sur le vote (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe communiste) avant que ce projet ne soit substantiellement amélioré en deuxième lecture, je l'espère, grâce aux propositions que je viens d'exposer. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'orateur précédent m'a facilité la tâche. Je constate que l'Assemblée nationale unanime déplorant les crédits du ministre de la jeunesse et des sports ne veut pas les voter.

Je n'étonnerai personne en disant que j'adhère aux propos de M. le rapporteur Georges Hage, propos, comme à l'accoutumée, empreints de sagesse, mais aussi d'une éternelle pugnacité et d'un talent légendaire, mis au service du sport. Merci, monsieur Hage. (Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs.) Je crois que nous pouvons l'applaudir. (Sourires.)

A mon sens, ce projet de budget illustre l'expression de Pierre de Coubertin passée à la postérité : « L'essentiel est de participer ». Mais ni vous, monsieur le secrétaire d'Etat, dont je sais la volonté de promouvoir la pratique du sport, ni les athlètes, qui espèrent en tout autre chose, et encore moins les 13 millions de Français licenciés et leurs dirigeants bénévoles, ne peuvent se résigner à des crédits où l'indigence le dispute à l'absence de tout projet mobilisateur pour les sportifs de notre pays.

La France se retrouve ainsi dans le peloton de queue des pays industrialisés. A n'en pas douter, monsieur le secrétaire d'Etat, vous prêchez dans le désert et tout témoigne de ce que le Gouvernement hésite à contrecarrer les intrusions du monde des affaires, de plus en plus présent dans le sport à des fins qui défont les valeurs morales dont le sport est porteur.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Topic !

M. François Asensi. Au-delà de ce bref commentaire, je vous renvoie par conséquent à l'avis pertinent de notre collègue Georges Hage, car je souhaite encore une fois, et ce sera peut-être la dernière, intervenir ici sur la question du « Grand Stade ». Ce ne sera pas une surprise pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat, puisqu'à plusieurs reprises nous nous sommes entretenus de ce projet dont je sais que vous souhaitez la réussite.

Cela dit, au nom de la rationalité, de la sagesse et de la réflexion qui devraient présider à la réalisation des grands équipements nationaux, une compétition malsaine a été suscitée, faisant naître ici ou là des projets que les décideurs locaux n'avaient nullement souhaités ou, bien mieux, que l'on a fortement inspirés.

Je suis étonné que les leçons catastrophiques de la bataille franco-française, que nous avons connue il y a quelques années, n'aient pas été retenues. Cette campagne franco-française avait fait échouer, je le rappelle, la candidature de la France pour les jeux Olympiques de 1992. A contrario depuis 1982, à mon initiative, un projet est né dans ma circonscription et il a grandi, ancré dans une banlieue populaire, généreuse et prête à souscrire à toutes les grandes causes nationales et humaines. Il s'agit d'un projet emportant l'adhésion de tout le mouvement sportif de la Seine-Saint-Denis, scellant une convergence politique unanime tant sur le choix du site, le sérieux des études de définition que sur l'opportunité de cet équipement dont notre pays a besoin.

Que peut-on nous opposer, si ce n'est la volonté d'imposer un aménagement éloigné des habitants, de leurs aspirations, de leurs goûts et modes de vie ? Ou encore d'accorder la primauté à un développement équilibré du pôle de Roissy ? Car la dimension sportive fonde la logique et le principe premier du projet de Tremblay-en-France, sans occulter les contraintes de multifonctionnalité nécessaires à un équilibre de gestion satisfaisant.

Bien au contraire nous nous sommes appliqués à rechercher toutes les synergies induites pour le grand stade et ses équipements connexes, dans le cadre du développement présent et à venir du site aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle. De fait, nous avons élaboré le projet d'une véritable cité des sports, souscrivant à la vocation de carrefour international d'échanges de ce secteur dans la perspective de la coupe du monde de 1998 et, au-delà, dans celle de l'organisation des jeux Olympiques, peut-être en l'an 2000. Je regrette ici les réserves émises par M. Bapt quant à l'opportunité de construire ce grand stade dans notre pays, d'organiser la coupe du monde en 1998 ainsi que les jeux Olympiques. J'espère, monsieur le rapporteur, que c'est votre avis personnel que vous avez exprimé, non pas celui du Gouvernement.

Tout milite en faveur de la candidature de Tremblay-en-France. Aussi vous épargnerai-je un exposé exhaustif. Toutefois j'aimerais rappeler les quelques atouts irremplaçables du site de Tremblay-en-France : la proximité de l'aéroport international Charles-de-Gaulle, de la gare d'interconnexion du T.G.V., de la gare internationale, et du R.E.R. - tout cela est à moins de 800 mètres du stade ; je pourrais évoquer un accès autoroutier présent et un devenir différencié, un espace autorisant un programme sportif évolutif incorporé dans un site permettant la plus grande sélectivité en matière d'activités industrielles, économiques et commerciales.

Le concept d'économie mixte dans lequel le mouvement sportif et la puissance publique seront aux commandes pour en maîtriser le programme inclut le partenariat avec le secteur privé qui devra inscrire son intervention dans une responsabilité publique nationale envers le mouvement sportif et la collectivité.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Asensi.

M. Robert Pandraud. Puis-je interrompre l'orateur, monsieur le président, avec votre autorisation et la sienne ?

M. François Asensi. Mais je vous en prie, monsieur Pandraud.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, avec la permission de l'orateur.

M. Robert Pandraud. Tous les élus de la Seine-Saint-Denis approuvent le projet de stade à Tremblay.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. C'est un coup monté ?

M. Robert Pandraud. Il est quelque peu étonnant que le secrétaire d'Etat ne soit pas l'homme avec qui l'on puisse dialoguer à ce sujet. Il y a paraît-il, un « Monsieur grand stade », un haut fonctionnaire. Ce n'est pas lui qui va nous donner satisfaction.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais que vous nous disiez ce soir pour quel site vous êtes. Il faut que vous preniez position rapidement. Tremblay est l'endroit du département de la Seine-Saint-Denis où il y a le plus grand nombre de demandeurs d'emploi. Il est totalement inutile de parcourir les départements de banlieue pour trouver d'autres sites !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Asensi.

M. François Asensi. Je tiens à remercier M. Pandraud qui, avec tous les élus de la Seine-Saint-Denis, est favorable au projet de Grand Stade de Tremblay-en-France. Nous ne saurions retenir quelques considérations techniques comme faisant obstacle à cette construction.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. François Asensi. On a tout exigé de cette banlieue laborieuse, déchirée par une vie difficile qui n'en finit pas de produire des exclus. Je n'aime pas tomber dans des formules faciles ni dans des pensées manichéennes : mais faut-il que les beaux quartiers bénéficient encore et encore de toutes les installations sportives à caractère national et installations prestigieuses ?

Le grand stade contribuera à parfaire l'image d'une région et à vaincre un ostracisme trop souvent de mise dans mon département. Le rééquilibrage vers le nord-est doit prendre toute sa dimension, y compris sa dimension sportive et culturelle. A l'heure où l'on soumet à notre discussion un budget plus qu'anémié, sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est important que votre décision aille dans le sens d'une acceptation de la candidature de Tremblay-en-France.

Je vais terminer monsieur le président. Ce que je dis est important...

M. le président. Tout le monde dit des choses importantes !

M. François Asensi. ... parce que je parle, je crois, non seulement au nom de ma sensibilité, mais au nom de tous les élus de mon département, unanimes.

M. Robert Pandraud. Absolument !

M. François Asensi. Faites en sorte, monsieur le secrétaire d'Etat, que la Seine-Saint-Denis puisse recevoir une création architecturale et humaine de grande qualité. Ce qui a été fait de plus beau ces dernières années pour les arts et la culture peut devenir aussi le privilège des plus défavorisés de la banlieue de Seine-Saint-Denis.

Alors, monsieur le ministre, à vous de jouer pour le grand stade dans notre département ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - M. Pandraud applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le président, je vais essayer de faire court...

M. Jean Auroux. Pour un athlète, c'est bien le moins ! *(Sourires.)*

M. Guy Drut. ... mais ce ne sera pas facile !

Dans ce pays, depuis de longues années, le Parlement a pour habitude d'examiner des projets de budget « jeunesse et sports », représentant un peu plus que pas grand-chose... Mais cette année, c'est nettement moins qu'à peine, 0,19 p. 100 du budget général, le plus mauvais score jamais enregistré sous la V^e République.

Actuellement, je le sais, ce n'est pas tous les jours dimanche pour vous. Vous êtes attaqué de toutes parts, par la presse, par la radio, par la télévision, par vos collègues, et même par *l'Equipe* ! Et quel dilemme pour notre ami Robert Parienté qui a écrit, sur vous, certainement les plus belles pages de sa carrière ! C'étaient, à l'époque, des pages d'espoir. Aujourd'hui, ce sont des pages de regrets.

Est-il nécessaire également de revenir sur le qualificatif employé par M. Nelson Pailhou pour parler de votre budget ? Je crois que son propos n'a pas dépassé sa pensée et qu'il

s'agit bien d'un projet de budget qui sonne le glas des espérances que la nomination d'un champion avait fait naître dans le monde du sport français.

Deux ans plus tard, les vents contraires, soufflant du ministère des finances essentiellement, ont fait s'enfler les belles promesses et les discours chaleureux. Il ne reste plus, actuellement, que ces squelettiques 0,19 p. 100 évoqués précédemment. Force est de constater, que vous n'apparaissez plus que comme la caution politicienne d'un gouvernement qui préfère la lumière médiatique aux véritables décisions de fond.

Faudra-t-il que, comme les agriculteurs, comme les convoyeurs de forêts, les employés de la R.A.T.P., les lycéens, et les professions juridiques, faudra-t-il que le monde sportif et ses champions s'insurgent et descendent dans la rue ?

M. Georges Hago, rapporteur pour avis. Bien sûr, monsieur Drut ! Bien sûr !

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Avec le mouvement de la paix ! *(Sourires.)*

M. Guy Drut. Pas de problème !

En 1982, dans *Sport et Socialisme*, Jean Glavany, qui, même s'il n'appartient pas aux clubs « Convaincre », n'en demeure pas moins l'un de vos amis ou au moins alliés politiques, parlait des « misérables 0,64 p. 100 du budget de l'Etat consacré à la jeunesse et aux sports ».

Même si les critères de comparaison ont changé, quel qualificatif devrions-nous employer aujourd'hui devant le projet que vous présentez ? Regrettons simplement que le budget n'ait pas connu la même amélioration que celle des relations Soisson-Glavany.

M. Alain Calmat avait qualifié M. Christian Bergelin d'« homme de la récession » avec le triste record du plus mauvais budget de l'Histoire. Aujourd'hui, record battu. Que fera tout à l'heure M. Calmat ? Quelle sera également l'attitude de notre collègue Laurent Cathala, dont chacun reconnaît, à juste titre d'ailleurs, et moi le premier, la qualité de la politique sportive municipale ? *(M. Alain Néri applaudit.)* C'est vrai, je lui ai déjà dit publiquement.

Nous avons pu aussi constater, notre collègue, Alain Néri, l'a aussi dit tout à l'heure, que le groupe socialiste trouvait à ce budget un goût de « trop peu ».

Alors que faire, mesdames et messieurs ? Que fait donc le Premier ministre pour le sport français, à part poser avec les médaillés invités à Matignon ?

Qu'apportera-t-il, hormis de vaines paroles pour se féliciter, et je le cite, « des efforts consentis en faveur du sport de haut niveau par l'Etat avec pour conséquences les nombreuses médailles gagnées par nos champions cette année ?

Que ne médite-t-il cette phrase d'un auteur dont l'œuvre sportive est connue de tous : « On ne voit pas pourquoi les médailles acquises aux jeux Olympiques ou lors des championnats du monde seraient le triomphe ou la couronne de tel ou tel ministre ». Vous avez bien entendu, une fois de plus, reconnu la prose de M. Glavany.

Il est vrai qu'à l'époque de ces écrits, qui nous promettaient d'ailleurs monts et merveilles pour le sport en terre socialiste, Jack Lang évoquait le passage de la nuit à la lumière. Petite clarté pour la culture certes, j'en conviens, mais obscurité, ô combien dense, pour la jeunesse et les sports ! Et si notre collègue Néri dit que le sport fait réellement partie intégrante de la culture, je suis d'accord avec lui, sauf quand il s'agit des sous !

A cet égard, je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'aimez pas la comparaison de la progression des budgets respectifs, préférant vous limiter à l'évolution du titre IV. Mais, là aussi, soyons objectifs et comparons également les masses de ces titres car 5 p. 100 de beaucoup, cela fait quand même plus que 6 p. 100 de peu.

Dans ce projet de budget, le désengagement de l'Etat est partout. Nous avons déjà parlé des équipements sportifs. Je me contenterai de vous rappeler que l'Etat se décharge de plus en plus systématiquement sur les collectivités locales.

Précisons que les collectivités d'Ile-de-France - conseils généraux, conseil régional et ville de Paris - assurent à elles seules plus d'un milliard et demi de francs en faveur du sport, soit plus de la moitié de votre projet de budget.

Un exemple : pour la réalisation de la Maison du sport français, la Ville de Paris offre le terrain au mouvement sportif, c'est-à-dire un cadeau d'un montant de 35 millions de

francs ; quant à la participation de l'Etat, elle est de 10 millions, même pas le tiers de la contribution municipale. Je doute fort qu'au moment de l'inauguration, la représentation gouvernementale soit aussi faible. (*Sourires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je n'insisterai pas, par ailleurs, sur les actions telles que le centre national du judo, le siège de la fédération d'athlétisme à Charléty, celui de la fédération de natation à Georges-Vallerey ou de la fédération handisport.

Bien souvent, et heureusement - nous ne dirons pas le contraire, monsieur le secrétaire d'Etat - le C.N.O.S.F. et les présidents de fédérations savent qu'ils peuvent compter sur l'efficacité du maire de Paris.

L'extrême faiblesse des crédits consacrés à la préparation olympique est un autre exemple de l'appauvrissement du budget.

En effet, l'année 1991 est une année préolympique pour notre pays et nous voulons qu'Albertville soit une grande réussite pour la France. Nous tenons également à ce que nos athlètes tiennent dignement leur rang à Barcelone. Face à ces deux défis, vous nous proposez la somme ridicule de 5,5 millions de francs. Comme en 1988, la préparation olympique sera budgétisée sur le F.N.D.S. Ce dernier s'élevait à l'époque à 810 millions de francs, pour atteindre aujourd'hui 650 millions de francs seulement.

Cela implique inévitablement une réduction sur les autres actions puisque la préparation olympique fera partie des actions prioritaires. Du moins, j'en espère !

Evoquons maintenant ce que vous appelez « profession sport ».

Vous nous avez annoncé la création d'un label « profession sport » visant à favoriser la création d'emplois permanents dans le cadre d'une véritable filière professionnelle. Volonté tout à fait louable de votre part mais, là également, vous ne vous donnez pas les moyens de votre politique car la rémunération de ces cadres sera assurée, une fois de plus, par les collectivités ou par les associations sportives et, dans le même temps, vous supprimez 88 emplois. Le secteur de l'encadrement des activités physiques perd à lui seul 42 postes, s'ajoutant aux 31 postes déjà perdus en 1990. Avouez que le sport est réellement le parent pauvre car, dans le même budget, l'éducation nationale crée près de 4 500 postes d'enseignement dans lesquels ne figure pas un poste d'E.P.S. Là encore, où sont les belles assurances contenues dans « Sport et socialisme » ?

En ce qui concerne le F.N.D.S. qui était prévu pour être un « plus », qui devient un « tout » et qui sera bientôt un « moins », sur cette année, ce sont près de 160 millions de francs qui vont manquer par rapport aux recettes prévues et aux engagements de la commission nationale.

Vous nous annoncez, pour l'année 1991, des recettes de 830 millions de francs et cette prévision apparaît une fois de plus comme très irréaliste. Vous avez d'ailleurs reconnu, lors de la réunion de la commission, que ces recettes « risquaient d'être surévaluées ». Doux euphémisme pour une situation que chacun s'accorde à reconnaître comme totalement illusoire. Le monde sportif n'a pas besoin de poudre aux yeux et de chimères : il attend des actions concrètes et réalistes que ce budget ne leur apporte pas.

Les fédérations doivent déjà faire face à de nombreuses difficultés qui les obligent à payer des frais financiers dont elles se passeraient bien. De même, les associations de jeunesse préféreraient éviter de dépenser bêtement pour payer les agios dus à des découverts bancaires trop fréquents.

Le manque de responsabilité de l'Etat dans ce domaine risque très rapidement de déboucher sur des fins de mois encore plus difficiles.

A quel saint allez-vous vous vouer, monsieur le secrétaire d'Etat ? Car lorsque M. Rocard déclare que la situation pourrait redevenir favorable grâce aux recettes du sponsoring - j'aurais préféré « parrainage » - et aux financements apportés par les collectivités locales, on ne peut que s'insurger devant une telle méconnaissance des problèmes réels du monde sportif.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous en êtes réduit à cacher cette forêt incendiée qu'est devenu le sport français en pratiquant une politique fondée sur la médiatisation d'ersatz tels que les dotations aux « petits clubs » ou le lancement de « profession sport ».

Mais, outre le fait que le terme « petits clubs » est peu valorisant pour ceux qui les font vivre, ces clubs ne demandent pas l'aumône. Ils demandent simplement que leur action soit prise en considération avec le respect qui leur est dû. Ils veulent tout simplement pouvoir prévoir leurs recettes et leurs dépenses, ce que l'absence d'une politique à moyen terme et à long terme rend impossible.

Quand aux critères d'attribution de ces 40 millions de francs supplémentaires, nul ne les connaît, ce qui nous inquiète quant aux effets distributifs de la manne ministérielle.

Le sport français ne se contentera pas de mesures « gadgets » et de faux-semblants. Son influence sur l'évolution de la société est telle que l'art de la prose et la magie du verbe ne suffisent plus. Il est temps, il est grand temps de donner enfin les moyens financiers au sport français et à la jeunesse de notre pays.

Les pouvoirs publics doivent clairement exprimer leur choix : le sport ou la drogue, le sport ou l'exclusion, le sport ou la violence, le sport comme moyen d'intégration. Un peu moins de discours, un peu plus d'action !

Donner de nouveaux moyens financiers au sport français passe d'abord par une réforme du F.N.D.S. Mon groupe est tout à fait prêt à s'associer aux propositions déjà formulées à cette tribune et à la motion du comité olympique et sportif français.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le président, laissez-moi encore deux minutes, j'en ai quasiment terminé ; de toute façon, tout ce que j'avais à dire par la suite a pratiquement été dit.

Faisons en sorte que ce secteur qui nous intéresse ne soit plus pris à la légère.

Je comprends la réaction un peu turbulente de Michel Charasse. Le réflexe est logique : « Prendre aux riches pour distribuer aux pauvres ». Mais si le ministre du budget a mis le doigt sur la plaie, qu'il n'oublie pas ce que disait Confucius : « Quand le gros maigrît, le maigre meurt ».

En francs constants, votre budget diminue, monsieur le secrétaire d'Etat, et, dans ces conditions, vous comprendrez que le groupe R.F.R. ne le votera pas.

Mais si l'on évoque souvent la solitude du coureur de fond, je voudrais vous dire qu'à cet instant, c'est plutôt la solitude du ministre des sports qui me vient à l'esprit...

M. Guy Bâche. Il est bien entouré !

M. Guy Drut. ...et si je combats le titulaire du poste, je n'oublie pas l'homme, étant resté comme vous, j'en espère, un militant du sport. Je souhaiterais donc terminer cette intervention sur une note un peu plus optimiste en vous faisant une proposition - honnête bien entendu !

Nous nous sommes tous félicités des résultats de nos athlètes, cet été, aux championnats d'Europe à Split et particulièrement du record du monde du 4 fois 100 mètres établi par vos successeurs, qui sont tous les quatre originaires de cette France d'outre-mer qui donne tant à l'athlétisme, en particulier, et au sport français, en général.

Aussi voici ma proposition, monsieur le secrétaire d'Etat : afin de remercier, de féliciter et d'encourager nos compatriotes d'outre-mer, proposons à Robert Bobin et au président Paillou de les aider pour que les championnats de France d'athlétisme soient organisés aux Antilles. Elles le méritent bien.

C'est possible, il suffit de le vouloir et de se donner la main. Oublions un peu nos différences, de temps en temps. Cela vaut la peine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Cartelet.

M. Michel Cartelet. Monsieur le secrétaire d'Etat, je commencerai mon intervention en vous souhaitant de réussir aussi bien dans vos fonctions ministérielles que sur les stades. Vous avez toujours fait preuve de ténacité et de courage. Vous avez su cristalliser l'intérêt des jeunes pour l'épreuve reine de l'athlétisme, la course de vitesse. J'espère que toutes ces qualités vous permettront de convaincre le Gouvernement qu'il faut faire beaucoup plus pour la pratique sportive, et dans des délais très rapides !

M. Charles Ehrmann. Oh, ça !...

M. Michel Cartelet. Comme beaucoup de nos concitoyens, je suis convaincu de l'intérêt du sport dans la formation des individus. Partie intégrante de la culture et de l'éducation, l'éducation physique et sportive a besoin d'être reconnue en tant que telle. Le Gouvernement peut y contribuer en inscrivant des moyens budgétaires importants.

Or, à notre grand regret, nous devons bien constater que votre projet de budget n'est pas à la hauteur de cette ambition. Je me souviens d'une époque, pas si lointaine, où nous nous fixions comme objectif d'élever le budget de la culture et celui du sport, chacun à 1 p. 100 du budget de la nation.

Je sais bien que, depuis, les professeurs d'E.P.S. ont réintégré l'éducation nationale et que leurs salaires ont été déqualifiés de votre budget, mais, tout de même...

La culture atteint 0,94 p. 100. Elle frise donc l'objectif visé, et je m'en réjouis, mais quelle déception de voir le budget de la jeunesse et des sports passer sous la barre des 0,2 p. 100 !

Quand comprendra-t-on dans ce pays que l'argent dépensé en faveur du sport constitue un des meilleurs investissements ? Ce n'est pas à vous que je dois rappeler le rôle de la pratique sportive dans le développement harmonieux et équilibré des jeunes, son rôle pour la santé physique et morale de tous les individus.

Mais, de temps en temps, il n'est pas inutile de rappeler certaines évidences, fût-ce au risque de sembler enfoncer des portes ouvertes.

Parent pauvre des lois de finances successives, le sport a pu espérer trouver des subsides importants en misant sur l'attrait que nos compatriotes manifestent pour les jeux de hasard. Hélas ! cette voie n'était pas forcément la meilleure et la désillusion actuelle est à la mesure des espoirs que le Loto sportif avait suscités.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Michel Cartelet. Il est nécessaire de garantir la pérennité du financement de votre ministère par des recettes moins aléatoires. C'est pourquoi j'espère que cette discussion budgétaire nous permettra de dégager des moyens supplémentaires.

Comment accepter des suppressions d'emplois dans des secteurs aussi sensibles que ceux de l'éducation populaire ou de l'encadrement des activités physiques et sportives, alors même que les médias nous informent chaque jour du malaise de la jeunesse dans certaines villes, dans certains quartiers difficiles ?

Les municipalités ont besoin de ces éducateurs pour les aider à mettre en œuvre une politique en faveur de la jeunesse. Les collectivités locales ne peuvent, avec leurs seuls moyens, suppléer toutes les carences du système éducatif, qu'il s'agisse de l'enseignement de la musique, des arts graphiques, de l'éducation physique et de l'expression corporelle. Il faut des équipements, des matériels, des personnels qualifiés. L'Etat doit assumer sa juste part. Les députés, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, exercent bien souvent des responsabilités locales. C'est pourquoi nous pouvons vous affirmer que nous ne pouvons pas tout faire. Nous ne pouvons à la fois créer des équipements, assurer leur fonctionnement et en plus financer le salaire d'éducateurs sportifs. Nos associations sportives nous sollicitent de plus en plus, et le bénévolat se perd. Trop de dirigeants dévoués en ont assez de pleurer misère. Ils doivent tout faire : encadrer les jeunes, assurer les transports, assurer l'arbitrage, courir à la recherche de maigres subventions et tenter d'organiser des manifestations extrasportives pour rapporter quelques moyens supplémentaires.

M. Alain Nérl. Très bien !

M. Michel Cartelet. La relève de ces bénévoles sera difficile à assurer si l'Etat ne montre pas une volonté plus grande d'aider le mouvement sportif. Gérard Bapt se demandait cet après-midi si la France ne devrait pas renoncer à organiser de grandes manifestations sportives internationales. Je comprends son inquiétude. On ne peut pas consacrer une majorité de crédits pour un grand événement et abandonner l'ensemble des autres sportifs. Mais ce choix est inacceptable.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Cartelet.

M. Michel Cartelet. Il nous faut, monsieur le secrétaire d'Etat, une politique sportive volontariste et nous devons en assumer l'essentiel du financement grâce au budget de la nation. Nous attendons tous une amélioration significative de votre budget, afin qu'il réponde à l'attente des élus, à l'attente des dirigeants et, surtout, aux espoirs des pratiquants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Françoise Arenal et M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le projet de budget pour 1991 du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, que j'ai préparé en accord avec M. Lionel Jospin, ministre d'Etat,...

M. Willy Diméglio. Tiens ! On ne l'a pas vu, lui !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ...se situe clairement dans le cadre et dans la logique de l'action gouvernementale. Celle-ci est marquée, vous le savez, par la volonté de maîtriser la progression des dépenses publiques, de rénover le service public et de concentrer l'effort sur les priorités liées à la solidarité nationale et à la préparation de l'avenir.

Compte tenu de ces contraintes, le projet de budget soumis à votre examen s'élève à 2,537 milliards de francs, soit une progression de 2,74 p. 100 par rapport à 1990. Il peut être brièvement caractérisé par la mise en œuvre de nouvelles mesures de revalorisation du statut des personnels, par la modernisation des services et par une croissance significative - 6 p. 100 des crédits d'intervention inscrits au titre IV. Mais, au-delà d'une approche purement financière du sujet, je vais saisir l'occasion de ce débat pour vous exposer les principaux axes de l'action entreprise par mon département ministériel afin de pouvoir tirer parti de vos suggestions - elles ont été nombreuses - ou de vos critiques.

En premier lieu, j'aborde le problème concernant la jeunesse et la vie associative en soulignant deux idées force.

Première de ces idées force, le développement de l'éducation populaire.

Monsieur Hage, j'ai entendu avec énormément de plaisir que vous adhérez à cette idée alors que, l'année dernière, cela n'était pas tout à fait le cas, et de vous entendre citer Léo Lagrange m'est allé droit au cœur. Oui, cela m'a fait chaud au cœur de trouver en vous un allié pour le développement de cette éducation populaire !

L'éducation populaire, c'est l'apprentissage de la citoyenneté. Nous devons permettre aux jeunes comme aux moins jeunes de conduire leur vie en pleine responsabilité, et d'être capables de créativité, d'adaptation et de solidarité.

L'éducation populaire passe donc par le travail quotidien des associations, dans des domaines aussi divers que l'amélioration de la santé, le développement de la culture scientifique, l'apprentissage des droits de l'homme, la mise en valeur des cultures locales ou la découverte de ce nouveau territoire qu'est l'Europe. L'enjeu est la formation permanente des jeunes et des adultes, leur insertion sociale et culturelle dans la cité.

J'ai demandé aux services extérieurs du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports de se mobiliser pleinement autour de cet objectif.

Deuxième idée force : il y a urgence à connaître les aspirations des jeunes, à comprendre leur comportement et à être à leur écoute.

De tout temps, cette période de restructuration de la personnalité que l'on appelle jeunesse a porté la marque de trois mots clés : exigence, passion et fragilité. Ce sont des constantes que redécouvre chaque génération, mais elles prennent, selon les lieux et selon l'environnement social et historique, des formes d'expression différentes et toujours renouvelées. Elles se colorent de revendications aux contenus et aux styles inédits ; elles nourrissent des rêves, des illusions et même des scepticismes aux contours parfois insoupçonnés.

Il nous faut mieux appréhender l'évolution de ces champs de conscience, non pas sous l'effet de la seule curiosité scientifique, encore moins sous l'empire d'une volonté de

« cibler » une clientèle, mais bien pour donner à l'action de l'Etat une référence pour sa politique de jeunesse et une consistance qui la situe dans son temps, en lui évitant de n'être que le reflet d'inspirations généreusement anachroniques.

C'est pourquoi, dans le cadre rénové de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, j'ai chargé l'observatoire des comportements des jeunes d'être un outil permanent de diagnostic et d'écoute.

Cependant, il ne suffit pas d'observer les faits et de recueillir les témoignages, il faut aussi s'organiser pour agir, dans un domaine où l'Etat se doit d'être présent comme partenaire actif du mouvement associatif et des collectivités territoriales.

Par nature, la jeunesse est un champ d'action interministérielle. C'est pourquoi j'attache la plus grande importance au fait que le comité interministériel de la jeunesse créé en 1982, mais qui ne s'était pas réuni depuis 1984, se soit remis à fonctionner. Il a tenu hier, 22 octobre, une séance de travail sous la présidence de M. le Premier ministre. Ce comité a traité notamment des questions relatives à l'information et au logement des jeunes, en particulier de ceux qui subissent des processus d'exclusion. Les événements récents dans certaines banlieues confirment, s'il en était besoin, l'urgence d'une intervention rapide, forte et bien concertée dans ces domaines.

Dans ce souci, le comité interministériel a adopté le principe d'un dispositif d'actions de terrain coordonnées par les préfets. Ce seront les projets locaux d'actions pour les jeunes, destinés à permettre à ces derniers d'affirmer leur sens de l'initiative, de la responsabilité, et leur esprit d'entreprise. Faire partager des paroles et des actes pour « oser être et oser faire » telle sera la philosophie de ces programmes qui seront entièrement décentralisés et contractualisés.

Sur le plan budgétaire, je tiens à souligner que le projet pour 1991 comporte pour les crédits d'intervention « jeunesse et vie associative » des mesures nouvelles significatives dans deux domaines : la lutte contre les inégalités - information, insertion sociale et professionnelle, aide aux vacances et aux loisirs quotidiens au bénéfice des jeunes les plus défavorisés - et le développement des échanges internationaux, notamment en direction de l'Europe de l'Est, l'office franco-allemand de la jeunesse, par exemple, voyant accroître sa zone de compétence et ses moyens financiers.

S'agissant du soutien des activités du secteur associatif, je crois utile d'indiquer que les amendements introduits lors du débat parlementaire sur le budget de 1990 ont permis de rétablir, dès cette année, le volume de postes FONJEP - 2355 - atteint en 1986, mais qu'avait fortement diminué non précedesseur, et d'abonder de 10 millions de francs les crédits d'études et de recherches inscrits au F.N.D.V.A. Ces mesures sont reconduites dans le projet de budget pour 1991.

Je poursuis par l'aménagement du rythme de vie des enfants, lequel est souvent considéré comme synonyme de rythme scolaire, c'est-à-dire de calendrier scolaire ou de calendrier des vacances scolaires. Or il est un aspect de la problématique des rythmes de vie des enfants qui est moins connu, mais qui n'en est pas moins important : je veux parler de la journée de l'enfant.

En effet, depuis de nombreuses années, il a été démontré que l'organisation des journées scolaires est inadaptée aux rythmes de vie de l'enfant et l'ensemble des études sur les rythmes biologiques et psychologiques confirme que l'organisme des enfants ne peut faire n'importe quoi, n'importe quand.

Il a fallu prendre en charge ce problème. Mon département ministériel, parce qu'il est placé auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'est trouvé en situation de traiter cette importante question, qui est l'une des clés de la réussite, de l'intégration, de l'épanouissement et de l'équilibre de tous les enfants.

C'est un domaine dans lequel il faut innover, parce qu'il n'y a pas de modèle à suivre, les remises en cause de l'organisation du temps scolaire dans certains pays européens le démontrent.

La circulaire relative à l'aménagement du temps scolaire d'Alain Calmat et de Jean-Pierre Chevènement a permis d'enclencher la dynamique. Puis la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989, la circulaire sur les projets d'école de février 1990, celle sur les contrats d'aménagement du temps

de l'enfant et les contrats ville-enfant signée par le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre de la culture, et moi-même le 18 mai 1990, ont confirmé la volonté du Gouvernement de poursuivre cette politique.

A ce jour, près d'un million et demi d'enfants sont concernés, ce qui leur permet, en fonction de leurs projets personnels, de pratiquer des activités et de fréquenter des lieux diversifiés et adaptés dont ils n'auraient pu bénéficier autrement.

A cet égard, je souligne qu'un bilan établi pour l'année scolaire 1988-1989 indique que les contrats conclus dans ce cadre ont permis de subventionner 13 000 clubs pour des activités sportives et 7 800 associations pour des activités culturelles. Quant à l'année scolaire 1989-1990, elle se caractérise par la signature de 3 500 contrats d'aménagement du temps de l'enfant et de 400 contrats ville-enfant, au lieu de 30 seulement l'année précédente.

Ces contrats tendent à créer, pour chaque enfant, chaque jeune, les conditions nécessaires à sa qualité de vie, à la construction de son autonomie, à sa capacité à s'insérer dans l'environnement social, culturel, civique et économique. Ces conditions nécessaires à chaque enfant et à chaque jeune le sont d'autant plus pour ceux issus de l'immigration.

Le développement des demandes quantitatives et qualitatives en matière d'éducation et d'accueil des enfants et des jeunes, fruit des exigences sociales et démocratiques de notre pays va conduire à étendre cette politique et à en renforcer la qualité ; l'objectif sera deux millions de bénéficiaires en 1991-1992. Dans ce contexte, je ne saurais trop insister sur le rôle fondamental des collectivités locales et du monde associatif, sans lesquels rien ne serait possible.

M. Willy Diméglio. Et le ministère de l'éducation nationale ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. J'ajoute que, pour ce qui est du secrétariat d'Etat, les subventions destinées aux contrats vont augmenter de 40 millions et passer ainsi à 234,5 millions de francs en 1991.

L'aménagement du temps de l'enfant est donc une politique arrivant à maturité. Elle a d'ailleurs été retenue par le comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques dans le cadre de ses premiers travaux. Cela répond à une question de M. Hage.

C'est dans le même esprit que, en second lieu, j'entends mener une politique dynamique en faveur de l'emploi sportif.

Aujourd'hui, ce dernier reste trop souvent placé sous le triple signe de l'improvisation, de l'aléatoire et de la précarité. C'est pourquoi, sous le label « profession sport », monsieur Drut, j'ai décidé de favoriser la création d'emplois permanents, dans le cadre d'une véritable filière professionnelle. Le dispositif retenu est le suivant.

D'abord, des structures constituées au niveau local réunissent les contributions financières des collectivités territoriales ainsi que celles des nombreux employeurs ou utilisateurs potentiels des cadres sportifs.

Ensuite, elles organisent, chacune dans sa zone, le marché de l'emploi sportif, en recrutant les animateurs, en les formant et en les mettant à la disposition des associations sportives et des communes, moyennant rémunération résiduelle. Elles assurent l'évaluation des prestations fournies et le suivi de carrière des cadres sportifs dont elles ont la responsabilité.

Ces structures impliquent une participation de l'Etat, d'une part aux dépenses de formation, d'autre part aux frais de démarrage des nouvelles structures.

Je précise que, sur le budget que vous avez eu à étudier l'année dernière, une ligne budgétaire avait été réservée à cet objectif. L'Etat a ainsi permis le démarrage de treize structures, dont il est le principal bailleur de fonds.

Dès 1990, des opérations pilotes ont été engagées sur ces bases dans treize départements. Cela correspond à 400 000 heures d'activités, et près de 500 emplois - je dis bien 500, monsieur Hage - ont été créés. Vingt-six nouveaux départements entreront dans le dispositif en 1991 et je souhaite que celui-ci puisse être étendu, avec les modifications et ajustements induits par les premières expériences, à l'ensemble du territoire dans un maximum de trois ans. Nous pourrions ainsi susciter la création d'au moins trente mille emplois et instituer une véritable carrière d'animateur ou

d'entraîneur sportif, avec tout ce que cela implique de variété dans les fonctions et de mobilité dans les emplois successivement occupés par ces nouveaux professionnels.

Les besoins de financement de l'opération « profession sport » feront donc partie des priorités du budget de 1991.

Quant aux autres priorités du budget pour 1991 en ce qui concerne le sport, elles peuvent se résumer ainsi : faire face, dans le cadre des contrats d'objectifs, aux besoins essentiels de développement des fédérations sportives et aux nécessités de préparation des sportifs de haut niveau à la veille des échéances olympiques de 1992, et des jeux Méditerranéens de 1993, il faut le souligner ; ...

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ...poursuivre la politique de lutte anti-dopage, tant au stade de la prévention qu'à celui du dépistage ; ...

M. Alain Nérl. Très bien !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ...accroître l'aide publique au niveau du sport de base, c'est-à-dire celui des clubs.

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. En 1990, les crédits déconcentrés au niveau régional ont progressé de près de 30 p. 100.

Vous qui êtes sur le terrain, vous avez constaté les effets auprès de ce que j'appelle les petits clubs, ceux que l'on qualifie ainsi par comparaison aux gros clubs.

M. Willy Diméglio. Dans l'hémicycle vous avez des représentants de gros clubs !

M. Jacques Blanc. Certains ne sont pas là !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Un club qui a moins de 10 000 francs de budget par an, est un petit club, par rapport à ceux que vous avez connus, monsieur le député, vous qui étiez dans un énorme club.

M. Guy Drut. Moi, j'étais à l'Etoile d'Oignies, un petit club !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. L'an prochain, l'effort d'accroissement de ces crédits déconcentrés sera maintenu et même il sera amplifié dans la mesure où j'ai décidé d'affecter spécifiquement une somme de 40 millions de francs aux petits clubs. Ces crédits, déconcentrés au niveau départemental, seront répartis selon des critères précis, prenant en compte la situation concrète sur le terrain, afin d'aider directement au développement des pratiques de base.

Soutenir l'action, souvent difficile et toujours méritoire, des petits clubs, me paraît être une composante essentielle d'une politique de démocratisation de la vie sportive.

M. Alain Brune. Très bien !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. De plus, je compte installer dans les tout prochains mois le conseil national des activités physiques et sportives - le C.N.A.P.S. - dont le principe avait été posé par la loi du 16 juillet 1984. Nous disposerons alors d'une véritable instance de concertation sur l'ensemble des problèmes du sport, réunissant l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations socio-professionnelles et le mouvement sportif lui-même. En son sein, nous pourrions débattre sur le fond des questions essentielles ; je pense en particulier à celles que posent les relations du sport et de l'argent.

M. Guy Béche. Bonne question !

M. Willy Diméglio. Certains députés sont bien placés pour en parler !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Quel argent ? Combien d'argent ? L'argent, jusqu'où ? L'argent, pour quoi faire ?

En ce qui concerne la recherche dans le domaine sportif, je souhaite faire porter l'effort dans deux directions : améliorer la connaissance de l'environnement et tracer des perspectives à long terme qui éclaireront l'ensemble des partenaires du mouvement sportif ; et répondre aux besoins liés à l'optimisation des performances des sportifs de haut niveau.

Enfin, je confirme mon soutien à la tenue, courant 1991, des assises nationales du sport, lesquelles avaient été demandées, l'année dernière, sous la forme d'états généraux

du sport. Elles seront organisées avec, comme leaders, l'U.S.J.S.F. et l'U.N.C.U., ainsi que le mouvement sportif, s'il le veut bien.

Ces assises permettront de faire publiquement le point sur la place acquise par le sport dans la société au plan national et international et de réfléchir sur les évolutions en cours, ainsi que sur le rôle présent et à venir des divers acteurs, à commencer par l'Etat.

J'en viens maintenant à un autre axe essentiel de ma politique, à savoir la formation aux métiers du sport et de l'éducation populaire.

J'ai entrepris cette année l'élaboration d'un schéma directeur des formations « jeunesse et sports ». En lui donnant pour objectif d'aboutir à une véritable professionnalisation, je ne méconnais pas la valeur irremplaçable du militantisme et du bénévolat, mais je pense qu'une organisation plus méthodique des filières de formation et qu'une compétence accrue des animateurs sur le terrain permettront une meilleure reconnaissance de l'action de ceux-ci sur le plan économique et social.

En concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par les problèmes de formation professionnelle, nous allons donc concevoir puis mettre en œuvre un système cohérent de qualifications, de diplômes et d'itinéraires professionnels. Ce système, fondé sur des unités de valeurs capitalisables et susceptible en permanence d'évolution et d'adaptation, ira du niveau d'assistant technicien à celui de cadre supérieur, directeur d'études ou de recherches.

Il devrait contribuer ainsi chaque année à l'insertion sociale, puis à l'épanouissement professionnel de plusieurs milliers de jeunes désireux de se consacrer au champ d'activités « jeunesse et sport ».

En ce qui concerne les dépenses de personnel, le projet de budget prend en compte, outre les dispositions générales de revalorisation de la grille de la fonction publique, deux mesures plus spécifiques.

La première, déjà partiellement mise en œuvre en 1990, porte sur la revalorisation de la situation des personnels enseignants et technico-pédagogiques, à l'instar du dispositif dont bénéficie le personnel de l'éducation nationale.

La deuxième est relative au corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports, dont le régime indemnitaire sera revalorisé.

Conformément aux objectifs de modernisation du service public fixés par le Premier ministre, ces mesures nouvelles en faveur du personnel viennent en accompagnement des efforts entrepris sur le plan du fonctionnement des services.

Outre la poursuite du plan de formation et d'informatisation entrepris depuis plusieurs années, l'année 1991 verra la mise en place de projets de service et d'établissement et, surtout, la création de vingt centres de responsabilités dans les services extérieurs. Ces centres bénéficieront d'assouplissements des règles de gestion budgétaire, en contrepartie d'engagements précis sur des objectifs relatifs à la maîtrise des coûts, à l'efficacité des actions et à la satisfaction des usagers.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, sommairement exposés, quelques aspects saillants de la politique que j'ai engagée dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et des sports.

Avant de répondre à vos questions, je tiens à souligner à nouveau devant vous combien l'action que mène mon département ministériel contribue à la recherche d'une meilleure cohésion sociale par l'apprentissage de la citoyenneté active, par la lutte contre toutes les formes d'exclusion, par la découverte et la compréhension des autres et de soi-même. Mais, comme vous le savez, cette action s'inscrit dans l'ensemble de la politique gouvernementale. Elle intègre nécessairement quelques contraintes financières.

Monsieur Hage, je tiens en premier lieu à vous remercier de la qualité de votre intervention et, surtout, de votre sens des responsabilités. En effet, vous ne vous êtes pas mêlé au troupeau bêlant de ceux qui ont parlé de « budget de la honte ». (Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.) Vous vous en êtes au contraire démarqué pour faire une analyse critique de ce budget. Cela donne toute la mesure de la conscience que vous avez de votre rôle de rapporteur du budget.

Cela dit, je précise, monsieur le député, que la loi de 1984 nous impose une parfaite cogestion du sport de haut niveau avec le mouvement sportif. Cette concertation existe. Par exemple, cette année, nous nous sommes réunis le 21 février et le 4 avril derniers pour prendre les décisions d'attribution du F.N.D.S. Le Conseil national du sport de haut niveau, qui était quelque peu en sommeil a été réveillé : nous nous sommes réunis déjà trois fois cette année et avons créé quatre sous-commissions qui ont déjà travaillé pour prendre à bras le corps les différents problèmes liés au sport de haut niveau mais aussi à l'avenir des athlètes de haut niveau et à leur place dans la société.

M. Alain Nérl. C'est parfait !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. J'ai, une fois par mois, avec le président Paillou, qui est venu ici vous encourager, messieurs les députés,...

M. Edouard Landrain. Surveiller son troupeau !

M. Hubert Falco. Bêlant !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... un entretien au cours duquel nous faisons le tour des questions qui concernent le sport dans son ensemble. Toutes les fois que le C.N.O.S.F. m'invite, je réponds avec enthousiasme, et intérêt, afin de discuter avec ses membres des problèmes liés à la pratique du sport dans notre pays.

Pour ce qui concerne le C.N.A.P.S., qui va être une nouvelle instance de concertation, je vous ai déjà répondu.

Monsieur Hage, je ne souhaite pas, cependant, que nous continuions à opposer le sport de masse et le sport d'élite. Vous ne pouvez pas m'accuser, à la lecture des différents budgets que je vous ai présentés, de sacrifier le sport de masse au profit du sport d'élite. Je vous ai dit, dès la première fois où j'ai eu l'occasion de prendre la parole devant cette Assemblée, que mon ambition était de donner à chacun la possibilité de mener à bien son projet sportif. Et je le prouve par mes actes. Ce n'est pas par hasard si j'ai fait progresser la part régionale du F.N.D.S. de quelque 29 p. 100. C'est pour donner aux régions, aux communes, les moyens dont elles ont besoin pour mener une politique de développement du sport à la portée de tous nos compatriotes.

Comment, vous, professeur d'éducation physique, pouvez-vous dire que l'éducation physique et sportive n'est pas une discipline à part entière au sein de l'éducation nationale ?

Je vais vous donner quelques chiffres. Le nombre de professeurs à recruter pour 1990 est de 832. L'effort sera maintenu en 1991. Je ne peux pas vous donner de chiffres, puisque vous n'avez pas encore discuté le budget de l'éducation nationale. Le nombre de professeurs agrégés, recrutés par concours externe, a été de 47 l'année dernière et 170 professeurs ont intégré le corps des agrégés par la voie du concours interne.

Les statistiques les plus récentes montrent que, dans les collèges, trois heures d'éducation physique sont dispensées en moyenne hors A.S., dans les lycées, deux heures d'éducation physique hors A.S. toujours, à l'école primaire, deux heures quarante-cinq par semaine.

Depuis que les professeurs d'éducation physique ont été intégrés dans l'éducation nationale, ils jouissent d'une considération de plus en plus importante ; demandez-le à vos collègues. Ils jouent leur rôle dans tout ce qui est prise en compte du corps dans la formation des élèves et peuvent même faciliter leur rattrapage car, vous le savez, l'éducation physique est le cours où l'on apprend à connaître les enfants d'une manière différente et l'on peut parfois voir ; derrière l'enfant en difficulté scolaire, la valeur de l'homme qu'il sera demain.

Le rapport de la commission d'évaluation des politiques publiques à propos de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant sera remis à la fin de l'année 1991, précédé d'un rapport intermédiaire en juin 1991. J'ajoute que les deux inspections générales de la jeunesse et des sports et de l'éducation nationale mènent une étude sur l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et nous remettrons, au cours du premier trimestre de 1991, leurs conclusions.

Enfin, une mission parlementaire a été confiée au sénateur Sérusclat sur une évaluation de ces aménagements des rythmes de vie de l'enfant.

Monsieur le député, quand vous dites que nous voulons faire une politique à bon compte, permettez-moi de m'inscrire en faux. Au contraire, j'ai toujours dit que les trois piliers de la politique que je tiens à mener sont les suivants : à chacun son sport ; mettre le sport à sa vraie place ; développement de l'éducation populaire. Je voudrais que vous l'admettiez, mais vous n'êtes pas le seul en cause.

Mesdames, messieurs les députés, vous êtes tous outrés par le budget de la jeunesse et des sports...

M. Jacques Blanc. Oui !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... mais je trouve que vous avez une attitude quelque peu versatile et un peu facile, si j'ose m'exprimer ainsi. Lorsque la droite était aux affaires, le budget de la jeunesse et des sports n'a pas progressé davantage.

M. Willy Dimeglio. Le troupeau bêlant était à gauche !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je vous laisse, monsieur, la responsabilité de vos propos !

Maintenant, il est très facile de se lancer dans la critique et dans les discours grandiloquants. Mais, à la différence de celle de la droite, monsieur le député, la politique que je mène sous la houlette de M. Michel Rocard est une véritable politique sportive qui tient compte de l'ensemble du champ couvert par le sport dans notre pays. (*Exclamations et protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Hubert Falco. Vous dévaluez l'image du sport !

M. le président. Calmez-vous, mes chers collègues !

M. Rudy Salles. Mais nous sommes très calmes, monsieur le président !

M. Christian Bergelin. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-vous à M. Bergelin de vous interrompre ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je termine mes réponses, après quoi M. Bergelin pourra intervenir.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Il n'est pas sport !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Landrain, je veux bien accepter tout ce que l'on veut et je vous félicite de la qualité de vos informations, mais on ne peut tout de même pas comparer des navets à des bananes ! (*Rires.*) Lorsque *L'Equipe* affirme que le budget de la jeunesse et des sports est quatre fois inférieur à celui de l'Allemagne, s'agit-il du budget fédéral au sens strict ou du budget fédéral complété par ceux des Länder ? Le financement des différentes politiques est en effet double : d'une part, fédéral, d'autre part, Länder. Il faut comparer ce qui est comparable, les régions avec les Länder - encore que M. Blanc voudrait que sa région soit beaucoup plus grande et passe les Pyrénées ! (*Sourires.*)

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Le sport est financé en France par le budget de l'Etat et par les 15 milliards de francs consacrés chaque année à la construction et à l'entretien des installations, ainsi qu'aux subventions des associations sportives. Je veux bien que l'on fasse des comparaisons, mais au moins parlons de choses concrètes ! Si les collectivités locales affectent autant de ressources au développement du sport, c'est grâce à la décentralisation, qui leur a donné cette compétence, et à la D.G.E. dont elles bénéficient actuellement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Edouard Landrain. Et à leur volonté !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Vous faites une comparaison avec l'Italie, mais l'Etat italien a déchargé sur le C.O.N.I., dont le financement est assuré par les enjeux du *Toto Calcio*, l'ensemble de sa politique sportive. Si c'est ce que vous souhaitez que nous fassions, dites-le clairement !

M. Edouard Landrain. Ce n'est ni l'un ni l'autre !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je répondrai à tous ceux qui m'ont interrogé sur ce point que M. le ministre Charasse s'est engagé à maintenir les recettes du F.N.D.S. pour 1991 à 830 millions de francs.

M. Guy Bêche. Tout à fait ! C'était vendredi !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Cela signifie que si les différents paris ne permettent pas d'atteindre cette somme, le budget fera face, comme il l'a fait en 1989. Vous étiez présents à cette époque et vous avez voté, dans le collectif budgétaire, une ligne de 70 millions de francs. Ce n'était pas le cas auparavant car le ministre des finances intégraient alors l'excédent de recettes du F.N.D.S. au budget général. Il est question cette année - je ne peux pas vous en dire davantage puisque les décisions n'ont pas été prises - que l'Etat prenne ses responsabilités et diminue, voire annule, le déficit du F.N.D.S.

Toujours est-il, messieurs les députés, qui ne vous adressez jamais aux ministres pour leur dire ce qui va bien, que, jusqu'à présent, les engagements ont été tenus en ce qui concerne la part décentralisée. Nous venons d'engager, au mois d'octobre, le dernier tiers de la part régionale pour verser des subventions aux régions. Ce n'est pas vous, messieurs de l'opposition, qui pouvez me donner des leçons à ce propos. On prétend que les fédérations sont dans le rouge parce que les subventions n'arrivent pas ; c'est autrefois qu'elles n'arrivaient pas. Interrogez maintenant les fédérations, du moins celles qui sont sincères et honnêtes.

M. Hubert Falco. Y a-t-il des fédérations malhonnêtes ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Elles vous diront que, si quelques détails restent à régler, les choses se sont beaucoup améliorées. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Le délai a été considérablement réduit entre le moment où les sommes sont notifiées au F.N.D.S. et le moment où elles arrivent dans les caisses des fédérations.

Il y a peu, une fédération que je ne nommerai pas déclarait à la presse qu'elle était dans le rouge et ne pouvait plus payer ! Tout de suite je prends mon téléphone ; j'appelle le président de cette fédération et lui demande : « Vous êtes dans le rouge ? Vous ne pouvez plus payer ? » Il me répond : « Non, vous comprenez, je pensais être aurait été dans le rouge ».

Que ceux qui jouent les alarmistes reconnaissent au moins les efforts accomplis ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur Landrain, qui avez évoqué la loi Evin, vous conviendrez avec moi que le sport ne peut pas se faire le complice de la disparition de 120 000 de nos compatriotes à la suite de leur consommation d'alcool et de tabac. Il est normal que le sport participe aux efforts tendant à diminuer la consommation de ces deux produits.

Lors de la réunion interministérielle sur ce sujet, il a été décidé que c'est en trois ans, à partir du moment où la loi serait votée et les décrets publiés, que les ressources fournies au sport par la publicité sur l'alcool et le tabac, devraient passer de 350 millions de francs à zéro. Il s'agissait de prendre en compte le rôle moral que doit jouer le sport dans l'éducation de nos compatriotes, mais également la réalité financière devant laquelle se trouve le mouvement sportif eu égard à ses ressources extra-budgétaires.

Un de vos collègues m'a dit que la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale comportait une part de théâtre.

M. Willy Dimégillo. Vous n'êtes pas mauvais !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Il a beaucoup d'expérience. Mais, ce soir, vraiment vous m'avez tous épaté !

M. Hubert Falco. Vous, vous n'épatez personne !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Ainsi, M. Blanc ! Quel acteur extraordinaire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Guy Bêche. Il a joué une pièce qui s'appelait *la Hurlette* !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Quel cinéma il a fait pour nous vendre « ses jeux méditerranéens » !

Mais moi, monsieur Blanc, ma politique veut développer le sport dans toutes ses dimensions. Moi, monsieur Blanc, je sers le sport, je ne veux pas que le sport serve à ma propre promotion. (*Exclamation sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas tolérable !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Toute cette esbroufe faite...

M. Jacques Blanc. C'est une honte !

M. Hubert Falco. Vous perdez votre calme !

M. Rudy Salles. Modérez vos propos !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... autour d'une manifestation sportive importante n'a d'autre objet que de masquer tout ce que vous ne faites pas dans le cadre de vos responsabilités.

M. Jacques Blanc. C'est indécent ! C'est inacceptable !

M. le président. Calmez-vous, monsieur Blanc ! Vous allez vous rendre malade ! Je le sens !

M. Alain Néri. Et ce serait dommage !

M. Jacques Blanc. C'est indigne ! Démission !

M. le président. Calmez-vous !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Blanc, vous m'avez invité à la démission. Je ne démissionnerai pas et j'irai, toutes les fois que ce sera nécessaire, dans la Lozère pour montrer comment, pour détenir une présidence de région, vous faites alliance avec le Front national ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Calmez-vous !

M. Hubert Falco. Vous vous dévaluez !

M. Jacques Blanc. Rappel au règlement, monsieur le président !

M. le président. Il n'y a pas matière à rappel au règlement, monsieur Blanc ! (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Si, monsieur le président !

M. le président. Commencez par lire le règlement !

M. Christian Bergelin. Monsieur le président, je demande la parole !

M. Jacques Blanc. C'est scandaleux !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Asensi, j'ai bien entendu votre propos sur le grand stade. J'ai noté que l'ensemble des élus du département soutient la candidature que vous avez défendue. Je trouve cela légitime et c'est très bien !

M. le Premier ministre a décidé de confier le dossier d'études à un délégué interministériel qui a déjà fait un premier tri...

M. Willy Dimégillo. C'est scandaleux, monsieur le secrétaire d'Etat ! C'est de l'esbroufe !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... et qui est en train de procéder à un deuxième entre les communes : la vôtre, Nanterre, Massy, Marne-la-Vallée et Vigneux, par exemple.

M. Hubert Falco. Il est incapable de parler, comme il est incapable de courir maintenant !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Un rapport sera remis au mois de novembre au Premier ministre. C'est alors que le choix sera opéré.

Je partage votre point de vue : le grand stade ne doit pas servir simplement à un grand événement ; il doit donner un élan supplémentaire à une région et aussi au sport et aux loisirs.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. C'est du cinéma !

M. Willy Diméglio. C'est scandaleux !

M. le président. Calmez-vous !

M. Hubert Falco. Ça fait une heure qu'il parle pour dire des bêtises !

M. Jacques Blanc. Démission !

M. Christian Bergelin. Monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je vous interrompre ?

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, autorisez-vous M. Bergelin à vous interrompre ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je préfère terminer mon discours.

M. le président. Alors, poursuivez, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Néri, concernant le calendrier de la loi de prévention et de lutte contre le dopage...

M. Willy Diméglio. C'est une honte ! Esbroufe !

M. le président. Taisez-vous, s'il vous plaît !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... le dernier décret va être publié d'ici à la fin de l'année ; il a trait à l'habilitation des personnels qui doivent participer aux contrôles.

M. Jacques Blanc. Le rappel au règlement est de droit !

M. Willy Diméglio. Le ministre est minable et il parle en plus !

M. Hubert Falco. Il parle et il fait le beau !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Cette année, 20 millions de francs ont été consacrés à la lutte contre le dopage. Cela permet de faire du contrôle, de la prévention, de l'information et d'assurer une recherche.

M. Alain Néri. Très bien !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Quant au F.N.D.S., il va consacrer cette année 30 millions aux grands événements sportifs, 211 millions aux petits clubs. Sur 1990, 132 millions ont été versés au C.O.J.O. d'Albertville...

M. Jacques Blanc. Il insulte le mouvement sportif, il insulte le comité olympique, il insulte les parlementaires, il insulte tout le monde ! Voilà le ministre qu'on a !

M. Jean-Claude Lefort. Cinéma, Blanc !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Et sur 1991, nous allons solder notre dette... (Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. Hubert Falco. Arrêtez-le ! Il est nul !

M. Jacques Blanc. Rappel au règlement !

M. le président. Monsieur Blanc, si vous voulez m'écouter un instant...

M. Rudy Salles. Suspendez la séance !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Il faut suspendre la séance !

M. le président. Premièrement, il n'y a jamais de rappel au règlement pendant qu'un orateur, quel qu'il soit, s'exprime. Voulez-vous le vérifier dans votre règlement, monsieur Blanc ?

M. Hubert Falco. Mais on n'a jamais vu un ministre aussi nul !

M. le président. Secondement, s'il s'agit, comme je l'ai bien compris, de ce que vous considérez comme étant un fait personnel...

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. le président. ... je vous rappelle également, monsieur Blanc, que les faits personnels sont toujours renvoyés en fin de séance.

M. Guy Bâche. Très bien !

M. le président. Alors, je vous en prie, rappelez-vous un instant comment fonctionne cette assemblée : c'est dans le respect des uns et des autres. Poursuivez, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Qu'il respecte les parlementaires !

M. Jacques Blanc. Mais le ministre insulte les parlementaires !

M. Rudy Salles. C'est lamentable !

M. le président. Monsieur le ministre, poursuivez.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je voudrais revenir sur les questions que M. Landrain m'a posées sur le bénévolat.

M. Willy Diméglio. Vous êtes nul !

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'êtes pas mai non plus !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, M. Dreyfus, va présenter, le 20 novembre, un certain nombre de projets qui s'articulent autour du congé-formation, du congé-représentation, de l'extension du champ d'application du régime de la sécurité sociale des accidents de travail à certains responsables associatifs bénévoles siégeant dans les instances administratives...

M. Rudy Salles. Ce n'est pas encore fini ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... de manière que le C.N.V.A. puisse étudier toutes les améliorations nécessaires à l'exercice du bénévolat.

Monsieur Drut, ne voyez pas d'attaque personnelle dans ce que je vais dire. (« Bien entendu, jamais ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Je conseille à quelques-uns de se calmer. (Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Mais calmez le ministre !

M. le président. Je vous conseille de vous calmer, sinon je vais appliquer le règlement dans sa totalité et avec toute la rigueur nécessaire !

M. Willy Diméglio. Eh bien, vous l'appliquerez !

M. Rudy Salles. Et calmez le ministre !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. A près d'un an de la commémoration de la 1^{re} République française, monsieur Guy Drut, si vous le permettez, je vais vous appeler « citoyen Guy Drut », et je vais te tutoyer, mon cher Guy !

M. Guy Drut. Ça commence !

M. Willy Diméglio. Cinéma !

M. Rudy Salles. On aura tout vu !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. L'effort qui est fait en matière de sport de haut niveau s'élève cette année-ci à 273 millions, tout confondu, pour les sports olympiques...

M. Hubert Falco. Voilà le théâtre !

M. Willy Diméglio. Et il est mauvais !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... et à 30 millions pour les sports non olympiques.

En 1988, on a dépensé environ 180 000 francs pour chaque athlète olympique envoyé à Séoul. En 1992, nous allons rester à un niveau comparable afin que nos athlètes soient parfaitement bien préparés pour défendre correctement leurs chances aux jeux Olympiques.

J'ai beaucoup apprécié dans ton discours ton passage sur la maison du C.N.O.S.F. Je suis conscient de la valeur des efforts consentis par la ville de Paris pour cette maison. Je dois dire qu'au départ, lorsque M. Bergelin était ministre, l'Etat s'était engagé à verser 20 millions pour cette réalisation. Etant donné que les recettes provenant des anneaux olympiques des Jeux d'Albertville ont été bien plus importantes que prévu, le C.N.O.S.F. a accepté, dans sa très grande sagesse et avec le sens des responsabilités qui le caractérise, de ne nous demander que 10 millions de francs.

M. Guy Drut. Il a eu tort !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Il est responsable. Cela était, vous parlez de « cinéma »...

M. Willy Diméglio. C'est vous qui l'avez dit !

M. Rudy Salles. Il est mauvais !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ... et de manque de respect pour le mouvement sportif, mais comment faut-il qualifier ce qui s'est passé pour le P.U.C. ? A la veille des élections municipales, on a rasé le stade du P.U.C. Mon cher Guy, tu y étais et tu as même manifesté aux côtés de Hage pour avoir plus de profs d'éducation physique.

M. Guy Drut. Tout à fait, je portais des banderoles ! A l'époque on me traitait de « gauchiste » !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Le P.U.C. avait un stade fétiche. A la veille des élections municipales, on l'a rasé. Cela fait déjà un an et demi que ce stade est toujours sous les décombres. Il est question maintenant d'avoir un nouveau stade, mais pas avant trois ou quatre ans.

M. Guy Drut. Deux ans !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Pourtant, quand je passe pour me rendre au ministère sur le boulevard qui passe devant le stade du P.U.C., je peux lire des panneaux où il est écrit : « La ville de Paris encourage le sport », avec le maillot du P.U.C., alors que ce club est en train d'agoniser faute de disposer de son stade !

Où est le mensonge ? Où est le manque de respect à l'égard du mouvement sportif ? (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Guy Drut. Nous faisons 850 millions de francs d'investissement !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Je vous laisse la liberté de vos choix !

Monsieur Cartelet, la politique que je veux mener est réellement volontariste. C'est une vraie politique en matière de développement du sport et c'est pour cela que j'accepte avec beaucoup d'espoir, monsieur Néri, les propositions que vous avez faites pour améliorer le budget. Je prends cela comme une marque de confiance dans le Gouvernement et dans l'action que nous menons et aussi comme un encouragement à faire plus, à faire mieux pour que tous ceux qui habitent chez nous, quelles que soient leurs origines et leurs ambitions, puissent trouver dans le sport, la jeunesse et l'éducation populaire, une opportunité d'épanouissement personnel, la cohésion sociale étant assurée par tout le travail qui est effectué par la vie associative. Merci, messieurs, de votre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Willy Diméglio. C'est nul !

Rappels au règlement

M. Jacques Blanc. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Vous avez la parole pour un rappel au règlement, mais je vous rappelle qu'en aucun cas il ne peut s'agir d'un fait personnel.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, je souhaite intervenir pour un rappel au règlement et pour demander au nom de mon groupe une suspension de séance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il n'est pas acceptable de voir la représentation nationale traitée de « troupeau bêlant », parce qu'elle a repris les qualificatifs appliqués à un budget qui, hélas ! ne lui donne pas satisfaction. Nous sommes encore dans une démocratie où nous pouvons exprimer notre sentiment.

M. Georges Colombier. Tout à fait !

M. Jacques Blanc. Deuxièmement, nous ne pouvons accepter que le secrétaire d'Etat traite avec autant de désinvolture l'action menée par une région en faveur des jeux méditerranéens pour rattraper les retards accumulés par la France qui a été jusqu'à présent incapable de répondre à l'attente de l'ensemble de la jeunesse des pays méditerranéens. C'est la région du Languedoc-Roussillon, la main dans la main avec le mouvement sportif, qui permet à la France de réparer ce qui était une erreur. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas le droit de traiter comme vous l'avez fait la démarche de toute une région.

M. le président. Monsieur Blanc, ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, c'est un rappel au règlement. Je demande une suspension de séance de cinq minutes pour permettre à notre groupe de se réunir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je regrette qu'après une intervention où j'avais eu à votre égard, me semble-t-il, des paroles au moins de respect, vous ayez dans votre réponse traité comme chacun a pu en juger un parlementaire qui ne fait que son métier et...

M. le président. Monsieur Blanc...

M. Jacques Blanc. ...qui croit, lui, à la qualité du mouvement sportif. Vous insultez les fédérations et le mouvement sportif. Nous sommes, nous, avec les fédérations et avec le mouvement sportif ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Blanc, je regrette beaucoup...

M. Jacques Blanc. Pas moi ! Je demande une suspension de séance de cinq minutes !

M. Alain Néri. Je demande un contrôle anti-doping !

M. le président. Je vous avais prévenu, monsieur Blanc : les faits personnels ne peuvent venir qu'à la fin du débat.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas un fait personnel !

M. le président. Je voudrais bien, monsieur Blanc, qu'au moment où vous faites un rappel au règlement vous preniez au moins la peine de respecter ce règlement !

Je vais donner droit dans quelques instants à votre demande de suspension de séance. Je pense qu'elle est utile, et si vous ne l'aviez pas fait, j'en aurais pris l'initiative compte tenu de l'état d'excitation de quelques-uns.

M. Willy Diméglio. Le secrétaire d'Etat !

M. le président. Monsieur Diméglio, vous n'avez pas la parole.

Je vais donner la parole à M. Christian Bergelin pour un rappel au règlement.

M. Willy Diméglio. Lui, il a le droit !

M. le président. Respectez la procédure, s'il vous plaît !

M. Christian Bergelin. Monsieur le président, j'avais demandé à M. le secrétaire d'Etat l'autorisation de l'interrompre au cours de son intervention. Il a préféré que j'intervienne à la fin de celle-ci.

M. le président. N'intervenez pas sur le fond, monsieur Bergelin !

M. Christian Bergelin. Je peux soulever un point de procédure, si vous le souhaitez, mais le problème n'est pas là. Ce soir, ce qui nous rassemble, c'est le projet de budget de la jeunesse et des sports.

Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque l'on a le privilège et l'honneur d'assumer la responsabilité qui est la vôtre, on ne cherche pas de faux débats ou de vaines querelles pour masquer sa détresse. Votre rôle, en tant que membre du Gouvernement, notre rôle, à nous parlementaires, sur tous les bancs de cette assemblée, le rôle de la presse, le rôle du mouvement sportif, ce n'est pas de chercher à cultiver les différences, à s'envoyer des chiffres à la figure...

M. Guy Bâche. Et des chèques en bois !

M. Christian Bergelin. Notre rôle, c'est avant tout de mobiliser l'ensemble de ceux qui croient en France à la valeur du sport, à ses effets éducatifs, pour que nous puissions avoir des moyens à la hauteur de nos ambitions, parce que le sport doit nous rassembler et non pas nous diviser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante-cinq, est reprise à vingt-trois heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Monsieur Fuchs, je vais vous donner la parole bien que M. Landrain ait épuisé le temps de parole du groupe U.D.C. Je vous demande donc d'être très bref.

Vous avez la parole.

M. Jean-Paul Fuchs. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur la vie associative.

Nous croyons en la vie associative, parce que c'est une école de démocratie, une école de responsabilisation. Dans ma seule région, l'Alsace, plus de 12 000 associations permettent à plusieurs dizaines de milliers de personnes de prendre des responsabilités. Ce sont des dizaines de milliers de bénévoles, qui sont le plus souvent les éléments dynamiques des communes. La vie associative est l'une des richesses de ma région.

C'est cette philosophie qu'il faut maintenir, voire développer. Quelle est la politique du Gouvernement en ce domaine ?

J'aimerais également vous interroger sur des problèmes plus précis pour lesquels je souhaite obtenir des réponses précises.

Au sujet du bénévolat, envisagez-vous de prendre des mesures concernant le congé associatif pour la formation des bénévoles, le financement de la formation, la prise en charge de certaines heures d'absence de l'entreprise, la couverture des risques, la valorisation des activités bénévoles ?

Allez-vous prendre des mesures fiscales en faveur de certaines associations, en particulier celles qui pourraient être déclarées d'intérêt général ou être d'utilité sociale ? Pouvez-vous obtenir l'exonération des charges sociales pour l'embauche du premier salarié, comme c'est le cas pour toute entreprise ?

Je demande, par ailleurs la suppression du taux maximal de la taxe sur les salaires, qui est de 9,5 p. 100, par référence à la suppression du taux majoré en matière de T.V.A.

Enfin, dans le domaine de la presse, je souhaite connaître les mesures que vous envisagez de prendre pour favoriser ou, au moins, pour ne pas pénaliser la presse associative.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question est très complète et demande, comme vous le réclamez, des réponses très précises. Je vous propose donc de vous répondre par écrit à toutes les questions concernant le bénévolat, la presse associative et les taxations.

Quant à la politique que nous entendons mener en matière de vie associative, je répète avec plaisir que l'association est pour moi un facteur de cohésion sociale. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour aider les associations à se développer dans tous les domaines et partout dans notre pays, même dans les localités les plus petites, en zones rurales ou dans les quartiers, pour donner à ceux qui ont envie de mener à bien un projet en commun la possibilité de le faire.

Le fer de lance, le ferment de la vie associative, c'est le bénévolat, et je ne suis pas de ceux qui croient qu'on n'a pas besoin de bénévoles pour développer la vie associative. Il faut au contraire tout faire pour développer ce bénévolat. Il existe dans notre pays une capacité de don de soi qui ne demande qu'à s'investir, à condition que ce ne soit pas au détriment de la vie familiale, par exemple.

J'ai un profond respect pour les bénévoles, pour leur travail, pour le dévouement dont ils font preuve, et je le dis avec beaucoup d'humilité. Ils redonnent aux jeunes et aux moins jeunes, à la société, ce qu'ils ont reçu à un moment donné. C'est cela que nous devons aider. C'est le sens de toutes les mesures que je vais prendre.

Je vous ai répondu en partie à propos du rapport que va remettre M. Dreyfus. Pour toutes les questions précises que vous avez posées, vous aurez, je le répète, une réponse écrite parce que cela demande un développement assez long.

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme l'ensemble de mes collègues qui se sont exprimés, je regrette qu'une nouvelle fois votre budget soit le parent pauvre de cette loi de finances. Il est désolant que le Gouvernement traite le sport et notre jeunesse avec un tel mépris, comme vous nous avez traités ce soir !

M. Jacques Blanc. Exactement !

M. Hubert Falco. Il est inconcevable de continuer à réduire les moyens alloués au sport alors que le leitmotiv du discours gouvernemental est la solidarité. Le sport n'est-il pas la meilleure école de la solidarité pour nos jeunes ? Ces jeunes qui manifestent chaque jour avec plus de violence leur désarroi, vous leur tournez le dos, monsieur le secrétaire d'Etat !

Cette année, aucun effort n'est fait en faveur de la pratique du sport par le plus grand nombre. Les associations qui soutiennent les activités sportives ont les pires difficultés financières. Ce n'est pas avec la suppression d'emplois dans le secteur de l'encadrement des activités physiques et sportives que leur situation va s'améliorer.

Pourtant, la diminution des crédits de la jeunesse et des sports ne semble pas empêcher le Gouvernement de dépenser des sommes importantes pour la réalisation d'un ouvrage de prestige, dont l'utilité sportive apparaît aux yeux de tous plus que douteuse. Je veux parler de la construction du nouveau circuit de sport automobile de Magny-Cours, décidée alors que le circuit Paul-Ricard au Castellet est considéré par tous, notamment par les pilotes comme l'un des meilleurs du monde, et que sa réputation internationale n'est plus à faire. Il y a là quelque chose qui échappe aux Français comme quelque chose nous a échappé ce soir dans cet hémicycle en vous entendant.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Hubert Falco. Ma question est dictée, je crois, par un certain bon sens, celui dont vous n'avez pas fait preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, à notre égard !

M. le président. Posez votre question, monsieur Falco !

M. Hubert Falco. Comment le Gouvernement peut-il justifier des économies sur les crédits alloués à la pratique d'activités physiques et sportives par le plus grand nombre et la réalisation d'œuvres de prestige dont l'utilité est douteuse comme le circuit de Magny-Cours ?

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous allez donner une réponse claire à une opposition « bêlante ». *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Willy Diméglio. Il va te répondre par écrit à toi aussi !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas la peine que je réponde, si vous connaissez déjà la réponse !

Monsieur le député, vous voulez savoir pourquoi et comment le circuit de Magny-Cours a été rénové pour accueillir dès l'année prochaine et pendant cinq ans le grand prix de France de Formule 1.

Je ferai un bref rappel historique, si vous le permettez.

Le circuit de Magny-Cours a été créé en 1960 par M. Jean Bernigaud, éleveur à Magny-Cours, qui a réalisé dans sa propriété une piste de 1,850 kilomètre.

En 1963, une école - la première école de pilotage de France - a été créée sur ce circuit. Il en est sorti des pilotes dont vous connaissez bien le nom : Alliot, Arnoux, Cevent, Depailler, Jarier, Laffite, Pironi, Streiff, Tambay, Alain Prost.

En 1970, des travaux ont été engagés pour créer une deuxième boucle et la piste mesure alors 3,850 kilomètres.

Le circuit a été inauguré en 1971. C'était le berceau de la Formule 1 en France !

M. Bernigaud étant décédé, son épouse a repris le flambeau, et le circuit de Magny-Cours est devenu le premier circuit permanent français pour le sport automobile.

Mme Bernigaud a ensuite passé la main - si j'ose m'exprimer ainsi - et il a été décidé de faire des rénovations pour maintenir ce lieu qui a permis au talent de tant de pilotes d'éclorre. En juin 1987, le conseil général a racheté toutes les installations pour transformer le circuit en une installation capable d'accueillir les courses de Formule 1 de cette époque.

Le coût de l'opération de cette première tranche a été de 65 millions de francs : 40 millions de francs du conseil général, 13 millions de francs du F.N.D.S. et de l'agriculture en fait pour le F.N.D.S., 3 millions de francs, en accord avec la fédération du sport automobile, 12 millions de francs de fonds propres de la société d'économie mixte, plus un emprunt.

En 1989, la Caisse des dépôts et consignations a proposé un partenariat privé destiné à alléger les aides publiques pour le financement de la seconde tranche. Le coût de l'opération a été de 165 millions de francs, avec un financement privé, un financement d'Etat et le F.I.A.T. au titre des grandes opérations d'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco. A combien s'élève le financement par l'Etat ?

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Le financement de l'Etat a été de 115 millions de francs !

Voici la fiche technique de ce circuit : 4,271 kilomètres pour le grand circuit, 2,621 kilomètres pour le circuit extérieur et un deuxième circuit intérieur de 1,727 kilomètre.

Vous dites que l'on a déshabillé Pierre pour habiller Paul. En l'occurrence, les chiffres que je vous ai donnés, monsieur le député, démontrent s'il en était besoin que nous sommes restés toujours fidèles à notre ligne : fournir des équipements de haut niveau là où c'est nécessaire en maintenant un financement raisonnable, puisque le F.N.D.S. n'a participé que pour 3 millions de francs.

Je ne vais pas répéter à nouveau tout ce que j'ai dit pour vous expliquer que ma préoccupation est d'aider l'ensemble des pratiques sportives. Je vous ai donné un chiffre qui parle mieux que tous les discours : 29 p. 100 d'augmentation de la part régionale du F.N.D.S. va directement aux associations sportives, au monde du sport. Voilà un effort concret, respectable et respectueux de tous les efforts qui sont faits par les bénévoles sur le terrain !

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Pour la dixième fois, monsieur le secrétaire d'Etat, face tantôt à des ministres modérés, tantôt à des ministres socialistes, je ne voterai pas le budget de la jeunesse et des sports.

Nous sommes tous tristes en dépit de vos explications car jamais un budget des sports n'a été aussi catastrophique : moins de 0,20 p. 100, dont même pas la moitié pour le sport proprement dit, avec une chute incroyable pour les subventions d'équipement aux collectivités locales, alors que c'est grâce à elles, qui dépensent 16 à 18 milliards - vous dépensez, vous, 1,2 milliard, même pas un millième du budget - et grâce aux 1 300 000 dirigeants bénévoles que le sport existe chez nous.

Les parlements, les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche, ne sont pas sportifs. Ils laissent la jeunesse dans la rue, sollicitée par toutes les tentations dont, hélas ! la drogue. Ils oublient que construire un stade, une piscine, un gymnase, c'est souvent éviter de bâtir une prison.

Pourtant, sportif, je garde l'espoir. Je souhaite que M. Bapt réussisse à faire voter son projet. Je souhaite qu'un jour, le sport obtienne 0,94 p. 100 du budget, comme la culture, et alors, je voterai ce budget car le sport transcende les frontières politiques.

En attendant, je vous invite une nouvelle fois, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous n'êtes pas venu l'année dernière, à venir voir l'expérience du lycée du parc impérial de Nice où 150 jeunes font de quinze à dix-huit heures de sport par semaine, avec de bons résultats scolaires, huit de leurs aînés étant allés à Los Angeles.

Monsieur le secrétaire d'Etat, couvrez la France d'installations sportives, aidez les petits clubs, et vous sauvez la jeunesse. Aujourd'hui, elle a le sentiment d'être sacrifiée et est prête à se soulever contre des aînés qui l'oublient. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union de centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur Ehrmann, votre conclusion va dans le sens du vote de mon budget parce que, ainsi que je l'ai dit et répété, nous faisons un gros effort pour aider les petits clubs et pour développer l'encadrement des clubs sportifs à tout niveau.

M. Charles Ehrmann. Vous êtes artiste pour donner des explications, mais c'est le total qui ne va pas !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. C'est effectivement la deuxième fois que vous m'invitez. Je viendrai avec énormément de plaisir voir votre expérience au lycée du parc impérial de Nice.

M. Charles Ehrmann. Je vous attendrai à l'aéroport ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Moyné-Bressand.

M. Alain Moyné-Bressand. Monsieur le secrétaire d'Etat, à mon tour, je voudrais regretter, d'une part, le désengagement de l'Etat pour des investissements programmés par votre secrétariat d'Etat et, d'autre part, la diminution de l'aide aux associations et fédérations sportives.

Je voudrais, afin d'illustrer mon propos, porter à votre connaissance un certain nombre de dossiers en souffrance dans mon département, l'Isère.

Au niveau des équipements sportifs, trois gros dossiers existent : premièrement, l'anneau de vitesse à Grenoble. Cet équipement va être fermé car l'Etat refuse de le financer. Ce dernier privilégie maintenant les équipements destinés aux jeux Olympiques de 1992. Deuxièmement, la halle Bachelard pour l'athlétisme. Troisièmement, le vélodrome d'Eybens.

Il faut ajouter tous les équipements sportifs, dits structurants, c'est-à-dire de grande envergure et d'intérêt national, pour lesquels le F.N.D.S. était jusqu'à présent partenaire. Il ne veut plus mettre un centime dans ces projets pendant la durée de préparation des jeux Olympiques de 1992, c'est-à-dire environ trois ans.

Les associations sportives ont un rôle social qui ne se limite pas au seul sport, et les événements récents de la banlieue lyonnaise montrent que les petites économies du jour se paient très cher le lendemain.

L'Etat se désengage également massivement des clubs de sport de haut niveau.

Ceux-ci ont d'énormes besoins pour la préparation des athlètes aux compétitions internationales, et notamment aux jeux Olympiques de 1992, pour la participation aux compétitions en frais de déplacements.

Les clubs isérois se tournent vers le département pour pouvoir se maintenir à un haut niveau. On risque de perdre des joueurs qui reçoivent de meilleures propositions ailleurs.

M. le président. Votre question, monsieur le député.

M. Alain Moyné-Bressand. Cela pose un problème car ces athlètes de haut niveau ne font pas que représenter le département mais sont bien les ambassadeurs de la France à l'étranger et aux jeux Olympiques.

Il serait donc logique que l'Etat soit le principal partenaire dans ce domaine, à moins que vous ne préfériez laisser aux départements et aux régions le soin de gérer eux-mêmes les structures sportives régionales. Mais, dans ce cas, à vous d'opérer les transferts de charges qui s'imposent.

Face à vos difficultés budgétaires, nous sommes dans l'attente d'une vraie politique de décentralisation du sport.

Comptez-vous en tirer les conséquences qui s'imposent tant au plan législatif qu'au plan réglementaire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union de centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Aujourd'hui, monsieur le député, on critique le budget pour 1991. Mais donnez-moi acte que le budget de 1990 a marqué une progression substantielle de l'aide apportée aux fédérations. Celles que vous connaissez, j'en suis sûr, ne se sont pas plaintes du montant de leurs conventions d'objectif, puisqu'il a progressé en moyenne - je cite de tête - de l'ordre de 10 p. 100. De plus, elles ont été payées dans les délais.

Donnez-moi acte aussi que, comme je vous l'avais promis l'année dernière, la part régionalisée a augmenté de manière substantielle et a été payée, elle aussi, dans les délais. Ce n'est pas Mme la présidente du C.R.O.S. de votre région qui dira le contraire. Ce ne sont pas là que des paroles. Les actes ont suivi.

Les efforts que nous avons consentis pour le sport fédéral, pour financer les fédérations, vont être poursuivis, par redéploiement, malheureusement. Ce sera difficile, mais j'espère que les améliorations qui seront apportées au budget nous permettront de faire face en cette année pré-olympique si importante pour le sport national.

Concernant la piste de Grenoble et la priorité donnée aux jeux Olympiques d'Albertville, je pourrais vous répondre tout simplement que le mouvement sportif a en quelques sorte été complice avec nous, puisqu'il a accepté que les 450 millions de francs d'équipements réalisés sur Albertville soient supportés exclusivement par le F.N.D.S. Je ne crois pas que ce soit là une réponse satisfaisante. En tout cas, je ne vous la ferai pas.

Ayant reçu le dossier concernant la piste de Grenoble la semaine dernière, je ne peux pas vous donner de réponse. Il me faut l'instruire et le transmettre à la fédération de sports de glace qui doit donner son avis puisque, vous le savez, la piste doit être financée sur une partie du budget cogérée avec le mouvement sportif.

Concernant la responsabilité du financement des équipements sur les crédits du F.N.D.S., j'ai déjà eu l'occasion de dire ici que les différentes lois de la décentralisation - même s'il est vrai que le flou subsiste, que les textes ne sont pas très précis en la matière - n'en ont pas moins opéré un transfert des compétences vers les collectivités locales, avec les moyens y afférents.

Il faut, j'en suis d'accord avec vous, qu'ensemble l'Etat et les régions puissent définir une politique sportive, que nous puissions signer des conventions dans lesquelles chacun interviendra en fonction de ses compétences, où chacun apportera ses moyens, de façon que nous puissions mener une politique nationale et une politique régionale du sport. Je considère, en effet, que le sport doit aussi faire partie des préoccupations politiques d'une région et des élus qui la dirigent. Chaque région doit pouvoir choisir la direction de développement qu'elle souhaite, l'Etat ayant à jouer un rôle de régulation.

Ce rôle de régulation, je le joue jusqu'au bout, et d'abord en mettant en place une mission permanente du sport d'élite et de la préparation olympique pour étudier le cas de tous les sportifs classés sur les listes de haut niveau par la commission du même nom.

Cette commission est en outre chargée d'assurer le suivi social des sportifs pour que, à la fin de leur carrière sportive, ils ne soient pas dans un état de total dénuement, comme on l'a vu par le passé.

Elle a également pour mission de bien repérer les besoins, de noter ceux qui sont déjà satisfaits par les différentes collectivités, de façon que puisse être menée une politique coordonnée entre les directions départementales, les directions régionales et l'administration centrale.

Voilà, monsieur le député, ce que nous faisons déjà. C'est du concret, ce n'est pas quelque chose à venir. Voilà les actions que nous avons déjà menées avec certaines fédérations ou avec certaines régions avec lesquelles nous avons signé des conventions, voilà ce que je souhaite faire partout où cela sera possible. Ce n'est pas en nous jetant à la figure des noms de quadrupèdes que nos y parviendrons. Il faut que nous arrivions à parler entre nous pour que le sport soit le grand vainqueur, pour nos jeunes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Blanc. Quand on fait des choses, on se fait insulter !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Marcel Dehoux.

M. Marcel Dehoux. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite vous interroger sur les 40 millions de francs d'aide aux petits clubs. Pouvez-vous nous en dire plus sur la gestion de ces crédits ? Seront-ils gérés par votre administration ou par les fédérations ? Pouvez-vous préciser les critères d'éligibilité ? Est-ce que ces crédits serviront à l'équipement ou au fonctionnement des petits clubs ? Enfin, y aura-t-il nécessité ou obligation d'un cofinancement de la part des collectivités territoriales ?

Par ailleurs, compte tenu du nombre élevé de clubs en France - il y en a des dizaines de milliers - ne craignez-vous pas qu'une dotation de 40 millions ne se traduise par une balkanisation des crédits s'il n'y a pas de programmation pluriannuelle ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Sachez d'abord, monsieur le député, que l'aide de 40 millions en faveur des petits clubs n'est pas un « coup », mais une mesure recon-

ductible. Il sera discuté de cette somme chaque année au moment de l'examen du budget, et je souhaite qu'elle soit augmentée.

Dans quel esprit cette aide sera-t-elle mise en œuvre ? Elle sera décentralisée au niveau de la région et au niveau local, car c'est là que se jugent les urgences et les besoins de la manière la plus conforme à la vocation du crédit ainsi mis en place : l'aide aux petits clubs et à l'insertion par le sport. Nous fixerons, sur le plan national, des lignes directrices assez larges à l'intention de nos directions régionales et départementales.

Il n'y aura pas d'obligation de complément par les collectivités locales ou territoriales. S'il y en a, il sera le bienvenu, mais s'il n'y en a pas, tant pis !

L'usage de la subvention sera décidé localement. Elle pourra servir à financer des équipements, du fonctionnement ou du transport. Ce que je souhaite, et ce que je vais demander à nos directions, c'est l'efficacité. Il faut prendre en compte la situation sur le terrain pour que, aussi modeste que soit cette aide, elle soit mise en œuvre facilement. Je ne souhaite pas que l'on mette en place des procédures excessivement complexes qui obligeraient les clubs, pour recevoir une subvention modique, à remplir des dizaines de formulaires. C'est décourageant pour les bénévoles.

Je ne souhaite pas plus qu'il y ait impossibilité de cumuler les aides. Cela veut dire qu'un club pourra recevoir des subventions du F.N.D.S. et de sa fédération, mais aussi en recevoir sur cette ligne budgétaire supplémentaire. Il ne faudrait pas que, parce qu'un club est subventionné sur cette ligne budgétaire, il ne soit plus éligible au F.N.D.S.

Tout ce que je viens de vous dire démontre que l'aide sera mise en œuvre sur le terrain, qu'elle devra faire l'objet d'un contrôle et d'une évaluation à la fois par le mouvement sportif local et par nos services de manière que les objectifs que je viens de fixer soient tenus.

M. le président. La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous interrogerai sur la promotion de la vie associative en général et sur l'Office franco-allemand pour la jeunesse en particulier.

Sur le premier point, ne croyez-vous pas qu'il est temps de déposer un projet de loi qui réglerait un ensemble de problèmes en suspens concernant la promotion de la vie associative en France ? Un effort avait été fait au début du premier septennat de M. François Mitterrand. Vous-même en avez fait un ces dernières années - je vous remercie, notamment, d'avoir revalorisé le concept d'éducation populaire. Des problèmes, néanmoins, subsistent, en particulier celui, lancinant du soutien au bénévolat dans la vie associative. Cela vaut aussi bien pour le sport que pour l'éducation populaire.

Ce projet de loi pourrait offrir de nouvelles possibilités, par exemple en créant le statut de l'élu social ou associatif et en permettant le financement des activités par conventionnement à partir de la reconnaissance d'utilité sociale. Surtout, il devrait - c'est une question que je pose chaque année - régler le problème de la fiscalité des associations, qu'il s'agisse de la taxe sur les salaires, nettement dépassée à l'heure actuelle, des cotisations à l'U.R.S.S.A.F., de la récupération de la T.V.A. sur le matériel éducatif, des tarifs postaux pour la presse associative.

Restant dans ce cadre, j'aimerais vous poser des questions plus précises sur l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

D'abord, je me joins à Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, pour souhaiter l'augmentation, qui est nécessaire, du budget de l'O.F.A.J.

M. le président. Posez votre question, monsieur Laurain !

M. Jean Laurain. Je la pose, monsieur le président.

Mais, avant même d'augmenter le budget de l'O.F.A.J., ne conviendrait-il pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de régler le problème de la non-consommation des crédits ? J'en parle en connaissance de cause puisque je suis, en tant que personnalité qualifiée, membre du conseil d'administration de l'O.F.A.J.

Toujours en ce qui concerne l'O.F.A.J., se pose un problème de parité. Vous m'avez un peu inquiété tout à l'heure en évoquant l'éventuelle extension de la zone de compétence de l'O.F.A.J. Cela rejoint d'ailleurs des discussions récentes dont la traduction apparaît dans le projet de budget de l'O.F.A.J. pour 1991.

M. le président. Monsieur Laurain, veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Jean Laurain. Pour tenir compte de la participation des jeunes de l'ex-R.D.A. aux activités de l'O.F.A.J., des relèvements de dépenses sont prévus, en plus de l'équilibrage des dotations entre organisations française et allemande.

Le surcoût social dû à l'arrivée des jeunes Allemands de l'Est, qui doit l'assumer ? L'O.F.A.J., ou la partie allemande de l'Office ?

Enfin, Mme Schubert, ex-ministre de R.D.A. pour la jeunesse, a parlé de l'ouverture de l'O.F.A.J. à des jeunes Polonais, et éventuellement à des jeunes d'autres pays voisins. N'est-ce pas là un problème spécifiquement allemand, et pensez-vous qu'il faille étendre les activités de l'O.F.A.J. à des jeunes d'autres pays ?

M. le président. Mon cher collègue, vous avez beaucoup de talent pour poser quatre, cinq, voire dix questions en une seule ! (Sourires.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous m'avez posé sur le bénévolat, la presse associative, les taxes, etc., des questions précises qui appellent des développements. J'y répondrai par écrit, comme pour M. Fuchs.

J'en viens à l'O.F.A.J. Vous le savez, l'Etat français s'était engagé, à la suite du sommet franco-allemand qui s'est tenu au mois d'avril, à donner à l'O.F.A.J. les moyens d'accueillir les jeunes de l'ensemble de l'Allemagne. On ne doit plus, en effet, parler maintenant d'Allemands de l'Est et d'Allemands de l'Ouest ; ils sont tous des jeunes Allemands.

Vous n'ignorez pas qu'il y a, dans la conception même de la vie associative un certain décalage avec ceux qui, dans le cadre de la nouvelle Allemagne, sont devenus nos partenaires. Un effort énorme devra être fait pour que cette conception soit la même de part et d'autre du Rhin. C'est pour cela que le budget de l'O.F.A.J. sera, en 1991, porté de 60 millions à 68 millions de francs, soit 8 millions de plus.

Nous serons un peu en avance sur l'Allemagne, qui ne votera son budget qu'au mois de février. Le prochain conseil d'administration, donc, va acter les souhaits, mais le budget ne sera définitivement voté qu'après le mois de février.

L'augmentation prévue permettra à l'O.F.A.J. d'accomplir sa nouvelle mission. Un groupe de travail a été constitué au sein de l'Office pour étudier les modalités d'accompagnement des mesures qui permettront aux jeunes de l'ex-R.D.A. de participer à ses activités. Le surcoût social de l'opération sera pris en charge par le seul gouvernement allemand. Il s'y est engagé.

En ce qui concerne l'ouverture à d'autres pays, par exemple la Pologne, elle se fera en respectant les règles : les jeunes accueillis dans ces conditions ne peuvent exéder 8 p. 100 du total.

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez défendu votre projet de budget avec beaucoup de cœur. Ce n'était pas toujours facile. Vous avez prouvé que vous n'aviez pas perdu vos qualités de battant, mais vous avez pu observer que des améliorations étaient souhaitées. Il faut que le Gouvernement comprenne qu'il ne suffit pas d'avoir un grand sportif comme ministre des sports pour faire apparaître ce secteur comme prioritaire.

Je crois que vous êtes victime, comme certains de vos prédécesseurs, de l'insuffisante prise de conscience de l'importance et de l'intérêt du sport dans notre société. Nous devrions d'ailleurs tous avoir ici l'humilité de reconnaître que nous-mêmes, députés qui nous intéressons aux questions de sport, ne savons pas toujours suffisamment convaincre nos collègues de l'importance de ce secteur.

M. Thierry Mendon. Très bien !

M. Didier Migaud. Que nous soyons plus nombreux ce soir pour la discussion du budget de la jeunesse et des sports argue peut-être d'un changement de mentalité !

Ce désintérêt pour le sport, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est pas nouveau et - vous avez eu raison de l'évoquer - si en 1979 l'on a eu recours à des crédits extrabudgétaires, c'est bien parce que l'on considérait que le sport n'était pas une priorité pour le budget de la nation. Je rejoins tout à fait sur ce point M. Hage.

En ce qui concerne le F.N.D.S., M. Charasse a pris des engagements. Sera-t-il possible d'aller au-delà des 830 millions de francs annoncés et de faire en sorte que le Gouvernement, en seconde lecture, accepte, au moins en grande partie, l'amendement déposé par M. Bapt ?

Plus généralement, monsieur le secrétaire d'Etat, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de rebudgétiser les crédits du F.N.D.S., tout en poursuivant la cogestion actuelle, qui est utile et qui pourrait parfaitement être mise en œuvre dans le cadre du budget de l'Etat ? Nous avons un exemple avec le budget du ministère de l'agriculture, où des crédits sont cogérés avec des représentants de la profession. J'aimerais avoir votre sentiment sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, merci d'avoir, au nom de tous vos collègues, fait amende honorable à propos du mauvais traitement dont le sport est victime jusqu'à présent. Cela m'encourage dans ma détermination à aller plus loin pour mettre le sport à sa vraie place et ne pas se contenter, dans les périodes électorales, d'inaugurer de nouvelles salles ou de nouveaux stades !

Dans cette période de vaches maigres, on a sérieusement envisagé une rebudgétisation du F.N.D.S. Le mouvement sportif n'est pas d'accord, et je le comprends. Il préfère, et je partage son avis, que l'on garantisse les recettes du F.N.D.S. de façon à maintenir la cogestion, qui est nécessaire. Le tout-Etat comme le tout-privé sont de mauvaises solutions. Il faut une cogestion avec le mouvement sportif, mais il faut surtout, pour que chacun puisse jouer son rôle, des ressources à la fois suffisamment importantes et suffisamment fiables. M. Charasse a donné une première indication en garantissant au F.N.D.S. une dotation de 830 millions. Cela nous permettra, au cours des deux séances de répartition, de faire un travail durable et sérieux.

Quant au changement des taux de prélèvement, je suis favorable à la proposition de M. Bapt. Je note que ce serait aussi une garantie. Cela dit, la décision ne m'appartient nullement. En tout état de cause, la question doit être posée l'année prochaine devant les assises nationales du sport où il sera traité, entre autres, du financement du sport.

A ce propos, je vous annonce en avant-première - je l'avais déjà annoncé à M. Blanc lorsqu'il était venu à un petit déjeuner au ministère (exclamations sur les bancs du groupe socialiste) - ...

M. Laurent Cathala. Bravo, monsieur Blanc ! Qu'est-ce qu'il y avait au menu ?

M. Thierry Mendon. Vous ne nous l'aviez pas dit, monsieur Blanc !

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. ...la tenue d'un séminaire consacré au financement du sport et qui réunirait le monde du sport, les élus locaux, les membres de la représentation nationale pour qu'enfin soit posé le problème du financement du sport : qui paie, quand, comment et pour quoi faire ? Ce sera de nature à éclairer la discussion budgétaire, puisque l'on saura enfin de quoi l'on parle, et l'on évitera ainsi que nos débats ne deviennent parfois quelque peu houleux.

M. le président. Pour le groupe R.P.R., la parole est à M. Lucien Guichon.

M. Lucien Guichon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le niveau ridiculement faible du projet de budget des sports. Certains le feront, ou l'ont fait avant moi. Je me bornerai à constater qu'il ne permettra pas au sport de jouer le rôle éminent social qui devrait être le sien au sein de la nation, ainsi que l'a souligné notre collègue Guy Drut.

L'année 1992 verra les jeux Olympiques d'hiver se dérouler en Savoie. Sous l'égide de Michel Barnier et de Jean-Claude Killy, le département de la Savoie, la région Rhône-Alpes et l'Etat sont impliqués dans la préparation des Jeux, dont l'aspect mondial, l'impact médiatique et les retombées économiques seront immenses.

Je désirerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si l'Etat a mis à la disposition des différentes fédérations sportives concernées les moyens financiers nécessaires à la formation,

à l'entraînement et au perfectionnement des athlètes de très haut niveau qui, sous les yeux de centaines de millions de téléspectateurs, porteront bien haut les couleurs de la France.

L'Etat a-t-il donné aux fédérations les moyens suffisants afin de permettre à la France, comme ce fut le cas à Grenoble en 1968, de défendre avec honneur ses chances, à égalité avec les autres pays, chacun souhaitant que la *Marseillaise* retentisse à de nombreuses reprises lorsque les vainqueurs des épreuves monteront sur le podium pour recevoir leur médaille, symbole de leur valeur personnelle et orgueil du sport des nations en compétition ?

Enfin, quels moyens l'Etat accorde-t-il à ceux qui ont la charge de faire en sorte que nos athlètes soient prêts ? Et surtout, quel prix supplémentaire est-il décidé à payer pour que la France soit en mesure de faire plus et mieux que de la figuration, aussi honorable soit-elle dans l'esprit qui est celui des jeux Olympiques ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, dès ma prise de fonctions, j'ai dit que le succès de ces Jeux dépendrait des résultats de nos athlètes. Je me suis engagé à tout mettre en œuvre afin que les skieurs, en particulier, mais les autres aussi, disposent des moyens nécessaires pour se préparer et défendre leurs chances avec le maximum d'efficacité.

Je citerai deux éléments concrets concernant les deux fédérations principalement engagées dans cette compétition, la fédération française de ski et la fédération des sports de glace.

Le budget de la fédération française de ski a connu quelques périodes de turbulence. Nous avons, conjointement avec le président de ladite fédération, mis en place un plan visant à résorber les déficits et à permettre à la fédération de disposer des moyens nécessaires pour aider tous les athlètes de très haut niveau à se préparer pour les jeux Olympiques.

La subvention accordée par mon ministère à cette fédération s'élève, cette année, à 16 millions de francs. Elle a progressé de manière substantielle. A la date d'aujourd'hui, 14 millions de francs ont déjà été versés.

Quant à la fédération française des sports de glace, la dotation dont elle bénéficie a augmenté d'une manière encore plus substantielle, puisqu'elle a progressé l'année dernière d'environ 25 p. 100. Nous avons, en outre, signé des conventions d'objectif visant à octroyer 16 millions de francs sur l'exercice 1990. Onze millions lui ont déjà été versés.

C'est un effort financier important qui marque la confiance du Gouvernement envers ces fédérations.

Je souhaite que les athlètes de ces deux fédérations puissent nous ramener les médailles que nous espérons, mais surtout, et avant tout, qu'ils aient un comportement digne de notre pays.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne reviendrai pas sur les 0,20 p. 100 que représente votre budget, mais, vous l'avez compris, ne nous satisfait pas.

Je préfère mettre l'accent sur l'analyse qu'a réalisée en la matière le Comité national olympique et sportif français pour présenter une motion, dans laquelle il propose quelques solutions qui ont le mérite d'être claires.

Je vous les rappelle.

Il propose d'abord d'abandonner les 30 p. 100 des recettes du loto sportif alimentant le F.N.D.S. et de les remplacer par un prélèvement de 5 p. 100 sur l'ensemble des jeux de la société France-Loto.

Pour atteindre l'enveloppe budgétaire jugée indispensable, il confirme, à titre complémentaire, la proposition déjà formulée en 1989, à savoir le rétablissement effectif des 0,3 p. 100 qui doivent être versés par le P.M.U. au F.N.D.S.

Dans cette motion, le mouvement sportif français rappelle que son engagement volontaire et désintéressé ne doit pas servir à gérer la pénurie et qu'il n'admettrait pas d'être classé parmi les bonnes œuvres du pays, justifiant uniquement quelques dispositions caritatives.

Il rappelle son action déterminante auprès de la jeunesse et le rôle essentiel qu'il joue dans la vitalité, l'économie, la prospérité, en un mot l'avenir du pays.

Il rappelle que le mouvement sportif fait partie intégrante des forces vives de la nation et entend être traité comme tel.

Enfin, il pose une question très claire : avez-vous vraiment la volonté politique de changer clairement d'orientation politique en la matière ?

M'associant à cette motion, je souhaite savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous en pensez et si vous souhaitez donner une suite favorable aux propositions qui vous sont faites par le mouvement sportif.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'adhère à toutes les propositions qui visent à stabiliser les recettes du F.N.D.S. Parce que les besoins du sport progressent de manière significative, il faut que nos assises soient suffisamment solides pour envisager les politiques correspondantes à nos ambitions.

Vos propositions - puisque vous avez fait vôtres les propositions du C.N.O.S.F. - sont bonnes. Elles ont été reprises par M. Bapt. Elles sont en cours de discussion. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. J'espère que nous arriverons au but. Ce qui m'importe - et M. Charasse a fait une avancée dans ce domaine -, c'est que les ressources provenant du F.N.D.S. soient garanties.

Si nous avons la certitude de disposer dès l'année prochaine de 830 millions de francs, nous pourrions engager cette somme dans une politique que nous voulons hardie, réelle, cohérente et conquérante de titres olympiques.

Telle est la réponse que je puis vous faire, monsieur le député.

M. le président. Au titre des députés non inscrits, la parole est à M. Jean-Pierre Luppi.

M. Jean-Pierre Luppi. Monsieur le secrétaire d'Etat, même s'il présente des aspects positifs, comme l'augmentation de 14 millions de francs pour les actions engagées en faveur de l'accès aux vacances des jeunes les plus défavorisés, le budget de la jeunesse et des sports demeure insuffisant.

Pour répondre aux besoins de notre jeunesse et à l'attente des bénévoles, qui s'essouffent, il serait nécessaire de faire un saut qualitatif significatif en faveur de la jeunesse et des sportifs. Envisager un doublement du budget n'apparaît pas comme une demande démagogique, d'autant que cela a été fait pour le budget de la culture et que cet effort a porté ses fruits. Cela doit être possible pour le mouvement sportif.

Je reviendrai un instant sur la question posée par M. Didier Migaud sur la budgétisation du F.N.D.S. Il me paraît nécessaire de budgétiser entièrement le financement des actions consacrées à la jeunesse et au sport, afin que ce dernier soit plus en grande partie soumis aux aléas du F.N.D.S. et qu'il soit assuré, quels que soient les revenus procurés par ce fonds à l'avenir, de façon que les clubs puissent être certains, en début d'année, des crédits qu'ils auront sur l'ensemble de l'année.

Le renforcement du budget doit s'accompagner d'un effort d'équité entre les clubs, les comités, les ligues et la fédération - comme cela est d'ailleurs envisagé dans le budget. La décision que vous avez prise de fixer à 70 p. 100 le montant total du F.N.D.S. reversé aux clubs va dans ce sens. Ce chiffre doit être rapidement atteint, car, actuellement, les clubs survivent pour une large part grâce aux subventions des collectivités locales et aux cotisations des adhérents.

Enfin, j'espère que nous aurons été suffisamment convainquants pour que le Gouvernement accepte les amendements qui ont été proposés - comme l'année dernière - afin d'abonder votre budget de plus de 100 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous remercie de vos encouragements.

A propos du F.N.D.S., j'ai déjà répondu.

Peut-être le budget de la jeunesse et des sports est-il quelque peu pénalisé par le fait qu'il vient en discussion parmi les premiers. Mais les commissions parlementaires concernées soutiendront certainement la proposition de M. Néri et seront, je pense, d'accord pour abonder le budget des 85 millions de francs qui sont nécessaires et possibles.

Il se peut d'ailleurs que le Gouvernement dépose un amendement visant à augmenter ce budget de manière plus significative.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le secrétaire d'Etat, pour changer un petit peu de registre, je vous parlerai des centres de vacances et de loisirs, ces centres qui permettent depuis longtemps à de nombreux jeunes de bénéficier de séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne.

C'est une formule de vacances intéressante pour les enfants, mais aussi pour les parents. C'est la seule solution pour ceux qui ne peuvent offrir à leurs enfants d'autres types de vacances mais souhaitent tout de même que ces derniers puissent, comme on dit, « changer d'air ».

J'avais noté que les crédits consacrés à l'accueil des jeunes en centres de vacances et de loisirs en 1989 et 1990 s'étaient stabilisés - si je puis dire - à 40,926 milliards de francs.

J'aurais souhaité, aujourd'hui, que vous nous précisiez à nouveau le montant exact pour ce projet de budget. Il est, en effet, nécessaire que des efforts soient encore accomplis en direction de ces centres : rénovation pour les plus vétustes, agrandissement pour d'autres.

Ne serait-il pas utile même conjointement, parallèlement - je dirai - d'élaborer un programme de rénovation et d'extension à longue échéance pour faire face aux besoins ?

Le programme semble d'autant plus nécessaire qu'on note une baisse de fréquentation de ces centres - baisse dont les causes peuvent être diverses.

Cette formule de vacance est, à mon sens, bénéfique, mais il faut la dynamiser, la rendre plus attractive et faire en sorte que la participation des familles soit « acceptable » par elle.

Sans doute les comportements se modifient, mais on ne doit pas perdre de vue que les centres de vacances offrent un potentiel non négligeable, qui répond à un réel besoin. Il convient donc de faire un effort budgétaire.

Pour terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais, sans ajouter à tout ce qui a été dit sur le F.N.D.S., faire une observation. Je suis de ce ceux qui souhaitent - et ce souhait a été formulé ce soir par plusieurs orateurs - que, alors que les jeux de toute nature se multiplient, ils puissent tous être soumis au prélèvement, de façon à alimenter la caisse du F.N.D.S. Je crois avoir compris que cette solution retenait votre attention.

Enfin - et ce sera mon dernier mot, monsieur le président - il s'est, paraît-il, passé samedi un événement qualifié d'historique à propos du loto. Un gagnant aurait emporté la somme de 5,5 milliards de centimes.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Un Toulousain !

M. Henri Bayard. Il y a là quelque chose d'intellectuellement choquant. Vous me répondez que vous n'êtes pas maître du système et que ce dernier est ce qu'il est. Puis-je me permettre de vous faire une proposition, monsieur le secrétaire d'Etat ? Lors qu'il y aura une prochaine cagnotte, jouez pour le ministère ! Cela permettra peut-être d'abonder votre budget ! *(Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Merci du conseil, monsieur le député, même s'il s'agit évidemment d'une boutade, bienvenue à cette heure !

Vous avez posé une question très importante sur les centres de loisirs. J'aimerais vous communiquer quelques chiffres qui concernent la fréquentation en 1989.

Au cours de l'année 1989, les centres de vacances d'été ont accueilli 931 946 jeunes - pour 25 000 séjours.

Les centres de vacances ont accueilli 27 000 enfants à Noël, 171 000 en février, 130 000 à Pâques et 16 000 à la Toussaint.

Les centres de loisirs sans hébergement accueillent pour leur part plus de 1 200 000 enfants en période estivale et plus de 2 millions sur l'ensemble de l'année.

La fréquentation des centres de vacances - vous avez eu raison de le souligner - continue à décroître, très faiblement. Les raisons en sont multiples : entre autres choses, la vétusté de notre appareil et, comme vous l'avez indiqué, la mauvaise répartition de nos aides. Les aides de l'Etat sont importantes, mais tellement mal réparties que, pour pouvoir envoyer leurs enfants dans des centres de vacances aidés, les parents doivent (tre R.M.Istes ou avoir les moyens nécessaires pour payer le séjour. Tous ceux qui se trouvent dans la frange moyenne ont des difficultés à le faire.

En revanche, la fréquentation des centres de loisirs est en forte augmentation, dépassant celle des centres d'été. Cette évolution m'a permis de prendre un certain nombre de mesures en faveur non seulement des centres de vacances, mais également des associations, afin qu'elles puissent se modifier de manière à accueillir les enfants avec la même qualité de service pendant les petites vacances. Cela nécessite des efforts assez importants de la part des centres - et vous connaissez bien la question -, les centres de vacances ouverts l'été devant notamment s'équiper en chauffage pour pouvoir ouvrir toute l'année.

Telles sont les prévisions pour 1991. Globalement, les aides accordées aux centres de vacances et de loisirs vont passer à quelque 302 millions de francs, ce qui représente une progression de 5,5 p. 100. L'effort est de taille.

Pour pallier le décroissement de la fréquentation des centres de vacances, le chapitre consacré aux formations d'animateurs va connaître une évolution de l'ordre de 7 p. 100, puisqu'il va passer de 34 millions de francs à plus de 36 millions de francs, afin d'améliorer la qualité des prestations et d'assurer aux jeunes un accueil répondant à leurs besoins.

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le secrétaire d'Etat, la question que je vais vous poser reprend un thème déjà évoqué plusieurs fois, mais elle porte sur un point bien précis : je veux parler de l'aide accordée aux clubs sportifs amateurs, spécialement dans le monde rural et dans les petites villes.

Je me place dans le cas, fréquent, où les efforts déployés par un club sportif sont couronnés d'un succès qui lui permet d'accéder à la division supérieure. Cette consécration, qui pour eux est une récompense, signe souvent leur arrêt de mort. En effet, en dépit d'apports plus importants des collectivités locales, ils ne peuvent plus faire face au surcroît de dépenses qui en résulte du fait de l'élévation de leur niveau. Car, à partir de ce moment, vous le savez très bien, tout prend des proportions énormes, à commencer par les frais de déplacement sans compter, comme j'ai pu le constater dans ma circonscription, avec les traçasseries fiscales qui viennent s'abattre sur des trésoreries déjà exsangues...

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez constitué dans votre budget une réserve de 40 millions de francs en faveur de l'aide aux clubs. Ne pourriez-vous pas justement vous en servir pour aider particulièrement les clubs méritants qui, dans nos villages, dans nos villes, ont la chance de gagner, de mériter donc un échelon supérieur mais qui ne peuvent plus faire face aux obligations nouvelles imposées par leur promotion ?

On pourrait aussi faire appel au F.N.D.S. qui avait été créé tout spécialement pour l'aide aux clubs. Je faisais partie, avec beaucoup de collègues, de ceux qui ont participé à cette création. Au cours des années, le F.N.D.S. s'est dévoyé et une grande partie de ses fonds a été consacrée à des investissements dans de grands travaux, pour la préparation des jeux Olympiques notamment.

Comparez votre projet de budget avec celui de votre collègue des affaires culturelles, et voyez un peu quels travaux sont faits sur Paris : Bibliothèque nationale, musée d'Orsay, par exemple. Or les affaires culturelles n'ont pas de fonds national pour le développement de la culture. Comment font-elles ? Elles ont tout simplement l'argent du budget de l'Etat. Je voudrais que le F.N.D.S. retrouve sa vraie vocation et que le budget de la nation puisse faire face aux exigences qui lui incombent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous assistons parfois à des drames, c'est vrai, mais j'aimerais que nous allions un peu plus loin dans votre interrogation.

Quand des dirigeants bénévoles ont travaillé, que les sportifs sont allés à l'entraînement, se sont bien entraînés, gagnent et changent de division, c'est parfois un drame effectivement ! Immédiatement les budgets doublent ou triplent. La collectivité locale, non prévenue, refuse de payer. Quand il s'agit de soutenir avec 50 000 francs, elle voulait bien, mais à 100 000 francs, elle ne peut plus, c'est un effort qu'elle ne peut pas consentir. Alors les dirigeants se désespèrent. Vous avez raison, vous n'avez pas forcé le trait, c'est une réalité.

Comment intervenir ? De deux manières. D'abord, les commissions de répartition régionales du F.N.D.S. doivent intégrer le phénomène. Certaines d'entre elles le font, mais pas toutes. Or, toutes devraient prendre leurs responsabilités. Ensuite, il faut que la formation des dirigeants comprenne un peu d'initiation à la prévision budgétaire. Que les dirigeants sachent que jouer en honneur coûte deux fois plus cher que jouer en promotion d'honneur. Les dirigeants doivent savoir définir des objectifs afin de ne pas se lancer dans des aventures sportives sans avoir les moyens financiers de le faire.

J'ai déclaré qu'il fallait aller plus loin, ce qui signifie aller dans le sens d'une coopération intercommunale. Certains dirigeants accomplissent un excellent travail mais l'assise de population - qui donne les moyens de financer des clubs de haut niveau - n'est pas toujours suffisante isolément. Les dirigeants doivent se placer au niveau de plusieurs communes. Il existe bien des syndicats à vocation multiple, n'est-ce pas ? Pourquoi n'y en aurait-il pas dans le domaine du sport ? Cela permettrait d'assurer une animation sportive au niveau intercommunal. Plusieurs communes travailleraient ensemble au développement du haut niveau. A plusieurs, on a plus de moyens que seul.

Une autre raison m'incite à aller plus loin. Entre le sport amateur, le sport promotionnel et le sport professionnel, il existe une espèce de *no man's land* où l'on paie les joueurs, où s'impose un statut assez promotionnel qui suppose certains équipements, certains encadrements : mais, à ces franges, nous ne savons pas du tout comment les choses se passent.

Je souhaite que nous allions vers une plus grande clarification. Quand les clubs veulent rester amateurs, qu'ils le restent vraiment, qu'ils ne soient pas de faux professionnels. En revanche, s'ils veulent être professionnels, qu'ils soient de véritables clubs professionnels.

Pour l'instant, nous n'avons pas les moyens de faire respecter la règle selon laquelle un club qui dispose de 2,5 millions de francs de recettes hors subventions doit opter pour un statut professionnel. Si nous le faisons, nous déclencherons un tollé, des protestations énormes. Si vous êtes sur le terrain, vous savez que pas mal de clubs ont des recettes supérieures à 2,5 millions de francs dans des sports qu'on ne soupçonne pas. Or ils n'ont pas de statut professionnel.

En outre, nous n'avons pas les moyens d'opérer des investigations auprès de ces clubs pseudo-professionnels, faux amateurs-vrais professionnels, pour faire respecter la loi. Nous allons travailler avec les fédérations à une clarification du statut professionnel, du statut amateur, de manière que nous puissions utiliser à bon escient les ressources dont nous disposons, même si elles sont peu importantes, afin de donner à chaque collectivité - mairies, mais aussi clubs - les moyens de définir ses ambitions et d'aller jusqu'au bout pour les réaliser.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Thierry Mandon.

M. Thierry Mandon. Monsieur le secrétaire d'Etat, au nombre des thèmes de réflexion des assises du sport, l'année prochaine, figurera évidemment la question du rôle social du sport et de ses capacités d'intégration.

Dans nos communes, notamment en banlieue, nous connaissons des situations où le cumul des difficultés, scolaires et familiales, conduisent les jeunes à la marginalisation sociale. Dans cette espèce de glissement progressif vers l'exclusion sociale, le sport est parfois le dernier filet qui retient le jeune. La tâche des animateurs et des responsables des associations n'est pas facile. Il s'agit de maintenir quelques

derniers lieux de vie collective pour un jeune qui, faute de pouvoir être accueilli, d'avoir les moyens de pratiquer efficacement le sport qu'il souhaite, sera très probablement exclu définitivement sans que rien ni personne puisse jamais le sortir de sa situation.

A cet égard, votre budget contient divers éléments positifs pour le soutien à la politique associative. Vous les avez déjà annoncés. Il en contient d'autres sur la pratique des centres de loisir pour les publics les plus défavorisés. Concrètement, quelles autres dispositions y a-t-il pour ces jeunes en difficulté sociale, en voie de marginalisation sociale ? Plus généralement, pensez-vous que le rôle social du sport puisse faire l'objet d'une politique d'envergure dans les années à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre préoccupation est honorable et nous avons prévu d'y répondre de plusieurs manières - outre les éléments budgétaires que vous avez rappelés et la formation que nous allons assurer à notre personnel pour le préparer à mieux résoudre les problèmes de ce type.

Hier, le comité interministériel pour la jeunesse a décidé de proposer la mise en place de plans locaux d'action pour les jeunes. Ces plans locaux seront orientés selon trois directions.

La première consisterait à prendre en compte tous les projets des jeunes, de manière qu'ils puissent assumer pleinement leur responsabilité. Il s'agit de créer des pépinières d'association. Lorsque des jeunes ont des projets, il se heurtent toujours à des difficultés pour les concrétiser, pour trouver une association d'accueil. Ils ont beaucoup de mal à monter leurs propres associations. Des pépinières d'associations permettraient d'accueillir tous les jeunes, sans distinction, pour leur donner la possibilité de mener à bien leurs projets.

La deuxième direction consiste à mettre en place un « programme partage ». Il faut que nous ayons des lieux d'écoute et de prise en compte des préoccupations de tous les jeunes, mais des lieux qui ne soient pas seulement des lieux institutionnalisés. Vous fréquentez les jeunes : ceux-ci ne vont pas toujours dans les M.J.C., dans les associations, dans les lieux parfaitement bien ciblés. Ils ont des endroits à eux, où ils se rencontrent, où ils expriment leurs besoins, où ils attendent quelque chose de nous. C'est là précisément que nous devons les attendre, que nous devons les rencontrer. Le « programme partage » visera à mettre en place toutes les structures nécessaires, là où il le faudra, avec le langage des jeunes pour les écouter, dialoguer avec eux et apporter des solutions locales aux besoins exprimés.

La troisième direction consiste à faire un effort particulier - cela va dans le sens de la réponse que j'ai donnée à un de vos collègues - afin d'améliorer nos prestations relatives aux loisirs quotidiens des jeunes. Nous devons pouvoir aller vers ceux qui ont réellement besoin de cette prise en compte et prêter attention à la qualité de la prise en compte qu'ils nous demandent.

Telles sont les décisions issues du conseil interministériel de la jeunesse. J'espère que ces trois directions seront de nature à répondre aux besoins qui se manifestent sur le terrain. Nous consentons déjà beaucoup d'efforts : nous devons faire encore plus et encore mieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. J'appelle l'attention des derniers intervenants et du Gouvernement sur l'inconvénient qu'il y aurait à faire « déraper », demain matin, l'examen des crédits de l'environnement.

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le secrétaire d'Etat, prolongeant la question posée par mon collègue Mandon, je vous demande quelle aide vous pouvez apporter à la mise en place d'infrastructures dans le cadre de la politique de développement social en cours dans les quartiers.

Dans certaines cités, les jeunes veulent pouvoir accéder à des équipements sportifs. Or ils se heurtent souvent à nombre d'obstacles. Par exemple, certains équipements sportifs entretenus par des municipalités ne sont pas accessibles à certaines heures. Les jeunes ne peuvent pas toujours s'organiser comme ils le voudraient. Il faudrait saisir toute possibilité

d'installer des infrastructures plus ouvertes, en collaboration avec les associations, des infrastructures que les jeunes mettraient en place eux-mêmes. Dans certaines cités américaines, il existe des terrains de basket ouverts en permanence, ou des terrains de volley-hall.

Dans ce domaine, votre ministère peut jouer un rôle incitateur auprès des collectivités locales afin de créer des infrastructures ouvertes, de favoriser une plus grande activité des jeunes compte tenu de leurs souhaits. Comment votre projet de budget peut-il promouvoir cette action ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous travaillons en étroite collaboration avec la délégation interministérielle à la ville. Tout ce qui concerne le sport est traité, tant au niveau des infrastructures qu'à celui des personnels et des associations à mettre en place.

Votre question est importante parce qu'elle exige une explication, une clarification de la politique que nous entendons mettre en œuvre. Je suis d'ailleurs tout à fait de votre avis : les jeunes ont besoin de lieux plus ouverts, beaucoup plus aisément accessibles. En des municipalités ont agi dans ce sens. Contrairement à ce que certains esprits chagrins auraient pu penser - crainte des dégradations, de l'anarchie - on constate que les jeunes mettent au point de bonnes organisations pour l'entraînement et les compétitions. J'ai eu l'occasion de répondre à des questions posées par les jeunes à ce sujet.

Je fais des efforts sur les moyens du F.N.D.S. ou sur le budget d'Etat et avec l'aide des fédérations. Beaucoup de celles-ci acceptent maintenant de développer leur activité sportive vers le plus grand nombre, et pas seulement à l'intérieur d'associations très bien cloisonnées. Avec les fédérations aussi, nous irons là où il faut que nous allions, c'est-à-dire vers la base. Voici un exemple : dans les départements d'outre-mer, un énorme problème de sous-équipement sportif se pose. Nous avons mis en place un programme de réalisations d'équipements de proximité - en terrains de basket, de volley ou de football, voire piscines, mais c'est alors une plus grosse affaire. Il s'agit de rattraper le retard, dans l'esprit que vous avez dit.

Pour ma part, je suis prêt à examiner avec les collectivités locales comment nous pourrions les aider à mettre en place des programmes d'équipement. J'y mets une seule condition : que cela se fasse en totale coordination et en harmonie avec la délégation à la ville de manière à ne pas disperser les efforts.

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez largement contribué aux efforts consentis en faveur des sportifs de haut niveau, et nous nous en réjouissons.

Cependant, au-delà de cet effort, la réalité demeure difficile. En effet, il existe un nombre relativement important de jeunes que leurs capacités propres et les efforts des clubs locaux ont amenés à un niveau remarquable de performance sportive. Malheureusement, ces jeunes ne disposent pas ensuite du statut professionnel et social nécessaire pour chercher dans la sérénité à améliorer leurs résultats. Malgré les sollicitations dont nous sommes l'objet, nous ne pouvons actuellement aider ces jeunes à bénéficier d'un environnement stable.

C'est pourquoi, tenant compte de notre souci commun de mieux répondre aux besoins des jeunes, ainsi que de l'intérêt général que cela présenterait pour le pays, sans parler des effets positifs qui jailliraient sur les clubs sportifs locaux, je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez de quelle façon vous pensez pouvoir répondre à cette réalité.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Bambuck, secrétaire d'Etat. Nous avons deux manières d'y répondre, madame le député.

D'abord, nous avons déjà mis en place un suivi social des sportifs, des athlètes de haut niveau. Il doit prendre en compte la personnalité de l'athlète, afin d'examiner avec lui ses objectifs, la suite de sa carrière sportive et, à l'issue de cette carrière, la place qu'il souhaite - non pas celle qu'il mérite.

Pendant toute sa carrière sportive, il faut que nous puissions veiller à son acquisition des savoirs pour éviter toute accumulation de retards à l'issue de sa carrière. Une fois celle-ci terminée, l'athlète doit pouvoir obtenir un emploi. Quand sa notoriété aura chuté, il faut que l'on puisse retrouver, derrière l'athlète, l'homme compétent dans sa profession.

Près d'un millier d'athlètes sont déjà suivis par la mission et par la direction des sports dans cette optique. Personne ne doit rester sur le bas-côté de la route.

Ensuite, s'agissant de la mise en place de « profession sport », je vous rappelle qu'il s'agit de permettre aux sportifs qui le souhaitent, plus exactement à des hommes et des femmes qui ont quitté le système scolaire, de rentrer dans une filière professionnelle réelle. Sortant du niveau 5 bis, voire du niveau 6, ils doivent arriver, au niveau 1 ou au niveau 2 de l'Université.

Les vertus du sport - s'il en a - doivent se retrouver à ce moment-là. Je pense à la vertu de l'effort, à la vertu de la constance. Ces vertus se retrouvent dans la formation et dans une activité sans cesse en évolution. Grâce à ces vertus, les jeunes pourront exercer un véritable métier.

Tres succinctement, le principe consiste à agréger l'ensemble des financements existants. L'Etat prendra sa place, et, l'ensemble des financements une fois constitué, il s'agira d'embaucher au sein de structures locales ces cadres techniques, de leur garantir des conditions de travail, de rémunération et surtout de déroulement de carrière, afin que ces jeunes qui entrent dans une profession soient assurés d'une retraite décente, ce qui n'est pas le cas actuellement. Bien entendu, on peut toujours arguer que nous allons encore solliciter les collectivités locales. Il ne s'agit pas de cela, mais de leur demander de travailler mieux avec l'Etat comme partenaire, en s'attelant à l'importante tâche de l'organisation de l'emploi. Nous voulons surtout donner à tous les clubs les moyens techniques d'appliquer les politiques qu'ils souhaitent.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Ma question porte sur l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.

M. Alain Nérl. Très bien !

M. Jean-Pierre Sueur. C'est pour l'an prochain, monsieur le secrétaire d'Etat, une réelle priorité de votre ministère. En effet, l'enveloppe correspondante va atteindre 234,5 millions de francs contre 194,5 en 1990.

L'aménagement de ces rythmes scolaires et extra-scolaires est une question commune à la politique de la jeunesse et à celle des sports. Il a un enjeu essentiel : améliorer l'équilibre personnel de l'enfant pour qu'il pratique les activités culturelles, sportives ou artistiques qui contribuent à son épanouissement.

Pour atteindre cet objectif, la coopération entre le monde éducatif, les associations et les collectivités locales est plus que jamais nécessaire.

En 1989-1990, ont été signés 3 500 contrats d'aménagement du temps de l'enfant entre les collectivités locales et l'Etat. Je tiens à souligner ce chiffre car il témoigne de votre activité.

Enfin, ainsi que le précise d'ailleurs la circulaire que vous avez signée le 18 mai dernier, un réel aménagement des rythmes de vie de l'enfant ne saurait se concevoir sans un projet d'école impliquant l'équipe pédagogique.

J'ajoute qu'en 1989-1990, ont été signés 400 contrats ville-enfants, contre 30 seulement l'année précédente, ...

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. ... et l'objectif est de parvenir à près de 2 millions de bénéficiaires en 1991-1992. Je souligne ces chiffres car certaines critiques que nous avons entendues ont empêché que soient mis suffisamment en valeur les aspects très positifs de votre action.

A l'avenir, comment comptez-vous en évaluer les effets ? Il ne serait pas bon qu'elle se résume à une collection de mesures ponctuelles. Elle doit s'inscrire dans la durée et modifier le déroulement de l'éducation et de l'activité sportive. Ainsi, loin du laxisme, du refus de l'effort, chacun progressera à son propre rythme, dans le respect de sa personna-

lité. Il ne s'agit pas d'un *statu quo*, il s'agit d'aller de l'avant. Monsieur le secrétaire d'Etat, comment comptez-vous évaluer les progrès que, j'en suis sûr, nous allons accomplir encore en ce sens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, lors de sa première réunion, le comité interministériel d'évaluation des politiques publiques a choisi précisément le dossier de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. Un rapport doit nous être remis à la fin de l'année 1991, avec un pré-rapport en juin 1991. En outre, les deux inspections générales, celle de l'éducation nationale et celle de la jeunesse et des sports, procèdent actuellement à une évaluation qui devrait donner lieu à la publication d'un rapport au premier trimestre de l'année prochaine.

Mais, par-delà ce côté très formel, très institutionnel, j'ai toujours souhaité, monsieur le député, en mettant en œuvre ces politiques, que soit mesuré localement l'impact des aménagements des rythmes de vie. Les constats déjà établis tant par les services de l'éducation nationale que par les nôtres font apparaître que les bénéficiaires de telles initiatives deviennent plus sociables, apprennent mieux à l'école, sont beaucoup plus sages, autant d'objectifs que nous visions dès le départ. L'enfant, dans les différentes activités qui lui sont proposées, aussi bien sur le plan intellectuel que physique, doit épanouir toutes les dimensions de son être. Nous voulons assurer son développement. Qu'il en soit terminé des « enfants troncs ».

Par ailleurs, tout en souhaitant laisser une certaine souplesse aux initiatives, nous avons déjà pris des mesures destinées à assurer la pérennité des actions entreprises. L'ensemble des sommes que vous avez citées sont prélevées sur le budget de l'Etat. Pour revenir en arrière, il faudrait donc qu'ici un ministre déclare que ces initiatives n'étaient pas valables. Elles ne sont plus soumises à la précarité du F.N.D.S. C'est le budget de l'Etat qui garantit la pérennité des actions menées sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Education nationale, jeunesse et sports ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 14 990 387 francs ;

« Titre IV : 46 050 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 70 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 37 750 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 50 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 16 500 000 francs. »

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, en application de l'article 95, alinéas 4 et 5 du règlement de l'Assemblée nationale, le Gouvernement demande la réserve du vote sur les crédits du budget du secrétariat d'Etat de la jeunesse et des sports.

M. le président. La réserve est de droit.

Il appartient au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront appelés les crédits réservés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Colombier une proposition de loi constitutionnelle tendant à instituer une session parlementaire unique.

La proposition de loi constitutionnelle est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 1657 et distribuée.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Philippe de Villiers et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les révélations contenues dans l'ouvrage intitulé « L'Enquête impossible ».

La proposition de résolution est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Elle sera imprimée sous le numéro 1656 et distribuée.

5

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Il sera imprimé sous le numéro 1658 et distribué.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LA GESTION DU FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 43 de la loi de finances pour 1980 (n° 80-30 du 18 janvier 1980), un rapport sur la gestion de 1989 du Fonds national pour le développement du sport.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627) (rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Premier ministre : Environnement.

Annexe n° 53. - M. Michel Barnier, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome XIII, de M. Georges Colin, au nom de la commission de la production et des échanges.

Premier ministre : Services généraux, Secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, Fonction publique ; budget annexe des *Journaux officiels*.

Annexe n° 35 (*Services généraux - Plan - Journaux officiels*). M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.

Avis n° 1636, tome XIV (*Droits des femmes*), de M. Jean-Michel Testu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Avis n° 1640, tome XIV (*Plan*), de M. Paul Lombard, au nom de la commission de la production et des échanges.

Annexe n° 34 (*Secrétariat général de la défense nationale*). M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial; avis n° 1638, tome III, de M. Louis Pierna, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Annexe n° 32 (*Conseil économique et social*). M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial.

Annexe n° 23 (*Fonction publique et réformes administratives*). M. Raymond Forni, rapporteur spécial; avis n° 1639, tome III, de M. Marc Dolez, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 24 octobre 1990, à une heure vingt).

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

ERRATUM

Au compte rendu intégral de la deuxième séance
du vendredi 12 octobre 1990

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale,
n° 64 [2] du 13 octobre 1990)

RÈGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Page 3690, 1^{re} colonne, dernière ligne :

Au lieu de : « Télécommunications »,

Lire : « Télécommunication ».

Même page, 2^e colonne, première ligne :

Au lieu de : « télécommunications »,

Lire : « télécommunication ».

Page 3706, 2^e colonne, à la fin du sixième alinéa (c) de l'article L. 34-2 du code des postes et télécommunications :

Au lieu de : « comptabilité »,

Lire : « compatibilité ».

ORDRE DU JOUR

ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 23 octobre 1990

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 6 novembre 1990 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 23 octobre 1990, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (nos 1593, 1627, 1635 à 1640).

Éducation nationale :

- jeunesse et sports (suite).

Mercredi 24 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Premier ministre :

- environnement.

Premier ministre :

- services généraux ;

- secrétariat général de la défense nationale ;

- Conseil économique et social ;

- Plan ;

- fonction publique ;

- Journaux officiels.

Jeudi 25 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Culture et communication :

- culture ;

- communication.

Vendredi 26 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Industrie et aménagement du territoire :

- commerce et artisanat.

Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 29 octobre 1990, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Équipement et transports :

- mer.

Coopération et développement.

Anciens combattants et victimes de guerre.

Mardi 30 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A.

Mercredi 31 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Recherche et technologie.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux.

Lundi 5 novembre 1990, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (nos 1593, 1627, 1635 à 1640).

Départements et territoires d'outre-mer.

Postes, télécommunications et espace.

Mardi 6 novembre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Industrie et aménagement du territoire :

- industrie ;

- aménagement du territoire.

COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DE LA VIANDE OVINE ET BOVINE

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 23 octobre 1990, la commission d'enquête a nommé son bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Gaston Rimareix.

Vice-présidents : MM. Daniel Goulet et François Patriat.

Secrétaire : MM. Jean Desanlis et Daniel Le Meur.

Rapporteur : M. Martin Malvy.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	854	
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	88	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	538	
36	Questions..... 1 an	99	348	
86	Table compte rendu.....	52	81	
96	Table questions.....	32	62	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 872	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	870	1 538	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Cassel, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-76-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilite son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com
 Prix du numéro : 3 F
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com